

VILLE DE VILLEMOMBLE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt, le seize décembre, à dix-sept heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix décembre deux mille vingt, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. BLUTEAU Jean-Michel Maire de Villemomble.

En application de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et du Décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020, modifiant le Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, prorogeant jusqu'au 16 février 2021 l'état d'urgence sanitaire déclaré par le Décret n° 2020-1 257 du 14 octobre 2020 et prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire, la séance se tiendra sans public et sera retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; le port du masque est obligatoire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire ;

Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, M. BIYOUKAR Lahoussaine (à partir de 17 h 04), Mme LECOEUR Anne (à partir de 18 h 28), M. MAHMOUD Riad, Mme HECK Isabelle (à partir de 17 h 10), M. MALLET Éric, M. GERBAUD Jean-Christophe, Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoints au Maire ;

Mme SERONDE Françoise, Mme VENACTER Jeannine (à partir de 18 h 28), M. ACQUAVIVA François (à partir de 17 h 06), M. ROLLAND Guy, M. HADAD Hubert, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta, M. FITAMANT Alain, M. AVRAMOVIC Jovan, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. LE MASSON Gilbert, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme LEFEVRE Laura, Mme POCHON Élisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. RICHARD Antoine, Conseillers Municipaux.

ABSENTS, REPRÉSENTÉS :

Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au maire, par Mme PRIEUR-GUICHAOUA, Adjointe au maire ;
Mme POLONI Françoise, Conseillère municipale, par Mme SERONDE, Adjointe au maire,
Mme CÉDÉCIAS Arlette, Conseillère municipale, par Mme FITAMANT, Conseillère municipale,
Mme GALEY Louise, Conseillère municipale, par Mme LECOEUR, Adjointe au maire,
M. KALANYAN Aram, Conseiller municipal, par M. CALMÉJANE, Conseiller municipal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BIYOUKAR.

~~~~~

## SOMMAIRE

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |    |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 🗨   | Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10/11/2020 .....                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 5  |
| 🗨   | Questions orales.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 6  |
| 1.  | Révision des droits de place, de la redevance d'animation sur les marchés alimentaires de la ville de Villemomble et du montant de la redevance versée à la Ville, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 .....                                                                                                                                     | 16 |
| 20. | Création d'une carte de stationnement pour les commerces sédentaires installés sur le territoire de Villemomble .....                                                                                                                                                                                                                                  | 17 |
| 2.  | Approbation de l'avenant n° 2 à la convention conclue entre la Ville de Villemomble et l'association VILLEMOMBLE SPORTS et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant .....                                                                                                                                                       | 19 |
| 3.  | Approbation de l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Villemomble et l'association VILLEMOMBLE HANDBALL et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant.....                                                                                                                                                              | 19 |
| 4.  | Approbation de l'avenant n° 2 à la convention entre la Ville de Villemomble et la Mission Locale de Gagny/Villemomble/Les-Pavillons-sous-Bois et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant .....                                                                                                                                 | 19 |
| 5.  | Approbation de l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Villemomble et l'ADEV (Association pour le Développement Economique Entrepreneurial Commercial et de l'Emploi à Villemomble) et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention .....                                                                              | 19 |
| 6.  | Approbation de l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Villemomble et le CMSMH (Centre Médico-Social Marcel Hanra) et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant .....                                                                                                                                                   | 19 |
| 7.  | Approbation de l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Villemomble et l'AACV (Association Artistique et Culturelle de Villemomble) et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant .....                                                                                                                                   | 19 |
| 12. | Approbation de l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Villemomble et le Club G. Bergougniou et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant .....                                                                                                                                                                         | 23 |
| 8.  | Fixation du montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour le financement des charges transférées à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est pour l'exercice 2020 .....                                                                                                                                        | 23 |
| 9.  | Approbation de la décision modificative n° 1 au Budget 2020 de la Ville .....                                                                                                                                                                                                                                                                          | 25 |
| 10. | Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'APCP 002 pour la réalisation d'un pôle petite enfance comprenant la reconstruction de la crèche Saint-Charles de 66 places et la réalisation d'une nouvelle crèche de 60 places avenue du Raincy à Villemomble .....                                                       | 26 |
| 11. | Ouverture anticipée de crédits d'investissement 2021 .....                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 27 |
| 13. | Approbation de la convention cadre à intervenir entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, France Médiation, ALTM (Agence Lyon Tranquillité Médiation) et la Ville relative au projet « Médiateur à l'école », dispositif de médiation sociale en milieu scolaire et autorisation donnée à Monsieur le maire de signer ladite convention cadre ..... | 27 |
| 14. | Approbation d'une convention partenariale à intervenir entre l'État et les villes du Raincy et de Villemomble pour la mise à disposition d'un travailleur social au Commissariat du Raincy/Villemomble, et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention .....                                                                   | 30 |
| 16. | Création de divers emplois pour accroissement saisonnier d'activité durant l'année 2021 .....                                                                                                                                                                                                                                                          | 32 |
| 17. | Modification du tableau des effectifs .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 33 |
| 18. | Approbation du RIFSEEP (Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, Expertise et à l'engagement Professionnel) des agents de la Fonction Publique .....                                                                                                                                                                                          | 33 |
| 19. | Approbation du protocole d'accord sur l'organisation des services en cas de grève et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit protocole.....                                                                                                                                                                                            | 37 |
| 21. | Approbation de la convention à intervenir avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement – cycle complet – et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention .....                                                                            | 39 |
| 22. | Approbation de la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec La Métropole du Grand Paris et Métropolis pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur voirie de la Commune et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.....                            | 39 |
| 23. | Attribution d'une subvention à l'AFM au titre de l'année 2020 .....                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 44 |
| 24. | Présentation du rapport d'activité de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2019.....                                                                                                                                                                                                                                                               | 45 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 25. Rapport annuel 2019 relatif à l'exécution de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement présenté par la société SOMAREP (Société des Marchés de la Région Parisienne) .....                                                                                                                                                                            | 45 |
| 26. Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) - année 2019.....                                                                                                                                                                                                                                                | 45 |
| 27. Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) - année 2019 .....                                                                                                                                                                                                                                                          | 45 |
| 28. Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) - année 2019.....                                                                                                                                                                                                               | 45 |
| 29. Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion au SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de France) de la commune de Bièvres (91) pour la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge et de véhicules électriques ..... | 49 |
| 15. Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion au SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne) de la commune de Carrières-sur-Seine (91) au titre des compétences « service extérieur des pompes funèbres » et « crématoriums et sites cinéraires ».....                                                                                                    | 50 |
| ❧ Décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.....                                                                                                                                                                                                                                                                              | 50 |
| ❧ Vœu .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 53 |

*(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, Maire de Villemomble, à 17 h 34.)*

**M. le MAIRE.-** Nous ouvrons notre séance.

*(M. le Maire procède à l'appel nominal et au contrôle des pouvoirs.)*

Le quorum étant valablement atteint, nous commençons notre séance.

J'ai réuni les présidents de groupe la semaine dernière afin de balayer l'ordre du jour tel qu'il nous est soumis ce soir. Nous avons estimé la durée de nos débats à trois heures. J'appelle donc tout à chacun, majorité et opposition, à bien vouloir observer la parole dite la semaine dernière, dans une ambiance qui m'a paru assez sereine. J'appelle à la même sérénité pour nos débats afin que nous terminions tel que nous le rappellent les autorités.

**M. CALMÉJANE.-** D'abord, je ne partage pas votre analyse du couvre-feu. Je vous l'ai encore redit hier à l'occasion de notre réunion de CCSPL : les textes signés par le Gouvernement prévoient que, si on est investi de missions d'intérêt général, ce qui est le cas d'un Conseil municipal, on a le droit de dépasser. Hier, nous étions ensemble au Territoire où la séance a commencé à 20 heures et s'est terminée à 22 heures car l'ordre du jour n'était pas très chargé. Étaient également présentes des personnes de l'administration des villes de Noisy-le-Grand et du Territoire qui n'habitaient pas à Noisy-le-Grand. À ma demande, le Président avait fait une attestation pour chaque personne venue assister à la séance.

Il y a donc la règle générale et les cas particuliers. L'Assemblée nationale et la mairie de Paris ne s'arrêtent pas arrêtés à 20 heures quand les débats sont entamés.

Nous devons débattre ce soir. Nous nous sommes vus la semaine dernière...

**M. le MAIRE.-** Vous souhaitez donc que nous allions au-delà de 20 heures ?

**M. CALMÉJANE.-** Je ne dis pas que je le souhaite, je dis qu'il n'existe pas d'obligation de temps limite pour un Conseil municipal. Ce soir, nous remplissons tous ensemble une mission d'intérêt général, que ce soient les élus ou les personnes qui travaillent autour, et nous avons la capacité de dépasser l'horaire.

**M. MINETTO.-** Une petite précision, l'autre jour, nous n'avions pas les informations du Préfet quant à l'heure de fin possible du Conseil municipal. Nous avons acté 20 h 45 au maximum puisque nous étions partis sur un départ à 21 heures, puisque le couvre-feu était annoncé à 21 heures. En autres, dans le temps évoqué pour chacun des points, il restait de mémoire, je parle sous votre contrôle à tous les deux, une marge de trente à quarante minutes pour nous permettre de débattre un peu plus de certains points.

Je souhaite également rappeler qu'il a été dit qu'en aucun cas ce pré-découpage, qui devrait peut-être éviter d'avoir une séance de sept heures, ne ferait accélérer les points sur lesquels nous avons des questions. Autrement dit, nous prenons le temps de se questionner, je rappelle que nous avons l'ordre du jour mais pas les documents annexes, si jamais nous n'arrivions pas au bout des 28 points, nous arrêterions en cours et un autre Conseil municipal serait convoqué.

Une dernière chose, nous avons également évoqué le fait que, s'il y avait un vœu, alors qu'il passe traditionnellement en fin de Conseil municipal, sous votre autorité puisque vous avez la police de la séance, vous souhaitiez le mettre en début de séance de manière à éviter de nous retrouver dans quatre ou cinq séances avec cinq ou six vœux.

J'ai la même question par rapport aux arrêtés. Si ce soir nous n'avions pas le temps de terminer et donc d'en arriver aux arrêtés, comment poserons-nous nos questions ?

**M. CALMÉJANE.-** Je n'avais pas terminé, c'est toujours agréable de se faire couper la parole. Je considère que mes précisions et celles de M. MINETTO étaient importantes avant de démarrer.

En préambule, je souhaite que nous respections une minute de silence en hommage à M. Valéry GISCARD d'ESTAING, ancien Président de la République française du 27 mai 1974 au 21 mai 1981, qui est décédé le 2 décembre 2020. Un hommage national lui a été rendu la semaine dernière mais un bon nombre de communes à l'occasion de leur Conseil municipal lui ont rendu hommage en début de leur séance.

**M. le MAIRE.-** Nous allons ouvrir cette séance en approuvant le compte-rendu, puis cette minute de silence sera observée. Cela me donne l'occasion de saluer le travail fourni par Valéry GISCARD d'ESTAING avant de devenir Président de la République et au-delà. Je pense singulièrement à la région Auvergne. Dans ces conditions, nous

allons effectivement observer cette minute de silence mais, comme vous l'avez dit à la conférence des présidents et comme l'a rappelé M. MINETTO à l'instant j'ai à assumer la police de cette assemblée.

Pour commencer valablement, il convient de désigner un secrétaire de séance pour nous accompagner, sachant qu'un excellent travail est réalisé par Mme MICHEL, qui est une nouvelle fois avec nous ce soir et qui nous permettra à l'issue d'avoir un compte-rendu *in extenso*.

Je propose M. BIYOUKAR pour tenir le secrétariat de séance.

**Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.**

## 🗞 **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10/11/2020**

**M. le MAIRE.**- Avez-vous des observations ?

**Mme BERGOUGNIOU.**- Lors du dernier Conseil municipal, la question que j'avais posée a été détournée de son sens et complètement déformée. Si votre adjoint s'est dit choqué par ma question, croyez que je suis encore plus choquée par la façon dont il s'est permis de me répondre.

En effet, à aucun moment je n'ai remis en cause le travail des services municipaux ni celui des corps enseignants. En raison de la crise sanitaire et alors qu'il était impossible aux élus de se rendre dans les écoles pour procéder à la distribution des livres, nous avons vu, en accord avec les directions et le service de l'Enfance, la possibilité que ces livres soient distribués directement dans les écoles avec un certain nombre d'incertitudes cependant.

Quid du retour des enfants puisqu'il faut se souvenir que seule une partie des enfants pouvait reprendre le chemin de l'école au regard de la distanciation ? Que faire pour les enfants absents, en particulier ceux qui devaient quitter les établissements (déménagement, passage de la maternelle au primaire, de la primaire à la sixième) ? je souhaitais juste avoir le retour de cette distribution, connaître les éventuels problèmes rencontrés, d'autant qu'il y avait des horaires décalés, comment les directeurs d'école avaient géré les cours, les récréations, la restauration et, en plus de tout cela, la distribution des livres.

Cette question, si j'avais été reconduite dans mes fonctions, je l'aurais posée aux services et aux directeurs d'école. Cela s'appelle juste assurer le suivi des dossiers. Peut-être me reprocherez-vous de m'intéresser à cet axiome ?

Pour information, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler tant avec le service de l'Enfance qu'avec les directions d'école. Je me suis impliquée, je suis allée régulièrement dans les écoles, en particulier j'ai fait le tour de toutes les écoles à la reprise de juin. Je pense donc qu'il était légitime que je pose cette question. Franchement, ce n'était pas polémique de ma part. Je voulais juste avoir une réponse. Elle est toute simple, je suis allée voir et la majorité des petits Villemomblois ont repris le retour de l'école, par conséquent ont reçu leur livre. Pour les autres, un rendez-vous a été proposé aux familles. Un certain nombre de familles s'est présenté pour récupérer les affaires des enfants et, par conséquent, a reçu le livre. Malheureusement, d'autres ne sont pas venus, le nombre est marginal. Les livres ont été mis à l'ABCD\* de l'école, ce qui est parfait.

J'aurais d'ailleurs compris que, dans votre réponse, vous évoquiez la charge de travail des enseignants de retour en classe.

Je suis désolée qu'une interrogation ait pu conduire à une polémique à laquelle je n'ai pu répondre le jour même, ce qui aurait évité de perdre du temps ce soir.

Je regrette que, à chacune de nos questions, soit nos propos sont déformés, soit nous n'avons pas de réponse, soit vous nous accusez de faire de la politique, soit vous mettez en cause vos prédécesseurs, vous y compris puisqu'il n'y a pas si longtemps vous étiez dans la même équipe que nous. Un exemple : pour la petite enfance, vous constater une bêtise datant de 2014. À l'annonce de cette date, j'ai cru mal comprendre. Pourtant, en relisant le compte-rendu, je me suis rendu compte que j'avais bien compris. Pour incriminer Patrice CALMÉJANE, vous n'avez pas hésité à mettre en cause l'adjointe d'alors, aujourd'hui encore dans votre équipe. Je tiens d'ailleurs à assurer celle-ci de tout mon soutien. Si erreur il y a eu, elle est collective et merci Mme FITAMANT de l'avoir repérée et donc rectifiée.

Monsieur le Maire, si nos questions vous gênent à ce point, envisagez-vous de nous dicter les prochaines ? Dans ces conditions, je ne voterai pas le compte-rendu.

**M. le MAIRE.**- Avez-vous d'autres remarques sur le compte-rendu ?

**M. MINETTO.-** De la même manière que l'autre jour, pour la bonne volonté parce qu'il y a eu un changement dans le compte-rendu, nous le voterons.

Nous avons juste une petite remarque, il est indiqué à un moment donné que vous nous mettez à disposition les deux conventions pour les salles et nous ne les avons toujours pas.

**M. CALMÉJANE.-** Mes remarques vont dans le même sens que celles que vient d'évoquer M. MINETTO. À l'occasion de ce Conseil, j'avais une nouvelle fois sollicité de votre part les documents concernant une préemption par la Commune (Cf. terrain avenue Longpérier - parcelle 75 n°29), que l'on retrouve d'ailleurs dans les Décisions en annexe de notre ordre du jour, que je n'ai toujours pas.

Puis, M. ROLLAND s'était engagé à transmettre aux présidents de groupe au moins le diaporama qu'il avait présenté dans le cadre du BS, je n'ai toujours pas le document non.

Cela va dans le même sens que ce que viennent d'évoquer M. MINETTO et Mme BERGOUGNIOU, vous annoncez des choses, vous dites « *vous aurez les éléments* » mais nous ne les avons toujours pas un mois après.

Pour ces différents motifs, moi-même et l'ensemble de mon groupe, nous nous abstiendrons sur le compte-rendu du Conseil municipal.

**M. le MAIRE.-** Concernant les documents que vous évoquez en dernier lieu, ils vous ont été envoyés. Je pense notamment au diaporama présenté par M. Guy ROLLAND car j'étais moi-même en copie. Regardez vos spams par exemple car je puis vous confirmer que les documents vous ont été envoyés.

Y a-t-il d'autres remarques sur le compte-rendu à proprement parler ?

**M. MINETTO.-** Et les conventions ?

**M. le MAIRE.-** Si vous en êtes d'accord, je fais voter le compte-rendu de la séance précédente.

***Il est procédé au vote - Résultat : 27 voix pour (groupes RVE et RGE) et 6 abstentions (groupe UAV)***

**M. MINETTO.-** Qu'en est-il des conventions ? Vous n'avez pas répondu ?

**M. le MAIRE.-** Nous faisons le nécessaire. Je me tourne vers mon cabinet attentif à ce que vous ayez tous les éléments.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence en hommage à M. Valéry GISCARD d'ESTAING.

*(L'assemblée, debout, respecte une minute de silence.)*

## 🗨 Questions orales

**M. le MAIRE.-** Les questions orales seront désormais traitées en début de séance, cela permet au public qui nous suit à distance, puisque c'est une séance à huis clos, de prendre connaissance des sujets qui préoccupent les groupes politiques de notre Assemblée et pour que l'exécutif y apporte réponse.

**Mme BERGOUGNIOU.-** En cette période difficile de confinement, semi-confinement avec couvre-feu, déconfinement, très consciente des problèmes d'organisation et ne mettant évidemment en cause ni les services municipaux ni ceux de l'Éducation Nationale, je souhaiterais savoir ce qu'il en est de l'organisation des classes de neige ou de découverte.

Si pour les séjours de ski des vacances de février et de printemps il est possible d'inscrire un enfant pour un séjour conditionné à l'évolution de la crise sanitaire (comme précisé sur le site de la Ville), les séjours pour les scolaires, quant à eux, exigent une organisation bien différente.

Avez-vous procédé de la même façon ? Quelles ont été les décisions prises ? Ont-ils été tout simplement ajournés pour l'année 2021 ? Quelle position vis-à-vis du personnel : pour les permanents de Corrençon mais aussi conditions d'embauche et quid d'une éventuelle annulation pour les vacataires ?

Transport : quelles sont les conditions par rapport aux distanciations et délai de rétractation en cas d'annulation ?

**M. ZARLOWSKI.**- Madame la Conseillère, comme vous le savez, le planning des sorties scolaires avec nuitées est élaboré au mois de septembre de chaque année. Pour ce type d'activité, le protocole sanitaire s'appliquant est strict puisque c'est celui des écoles et des établissements scolaires – Année scolaire 2020-2021. À cela s'ajoute le guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID-19 de novembre 2020.

Sur la question du dispositif d'encadrement, les équipes sont constituées de manière régulière par deux animateurs par classe et une assistante sanitaire. Dans ce contexte sanitaire particulièrement compliqué, nous avons choisi des animateurs chevronnés, qui ont déjà travaillé plusieurs années pour la commune et nous avons également choisi une assistante sanitaire expérimentée, puisque ce sera sa quatrième année sur ce type de missions. Le nombre d'encadrants est recruté de manière proportionnelle à la taille du groupe d'enfants.

Les protocoles sanitaires nous obligeant, nous sommes en contact permanent avec l'Éducation nationale dans la préparation de ces séjours de manière à adapter au mieux les protocoles gouvernementaux.

Je tiens à préciser que, depuis notre arrivée, nous faisons preuve d'une prudence toute particulière sur les mesures sanitaires. Les masques distribués aux enfants de nos établissements scolaires, appréciés par les parents, en sont un exemple très concret.

Le personnel sur place à Corrençon connaît parfaitement l'ensemble des protocoles en vigueur dans le cadre de cette pandémie.

Sur la question du transport, nous n'avons qu'un seul groupe-classe, ils sont donc ensemble dans le même espace au quotidien ce qui, au regard des règles édictées par l'Éducation nationale ne font pas appliquer outre mesure les distanciations sociales.

Sur la question de l'éventuelle annulation, nous ne pouvons présager du futur. Néanmoins, nous nous attendons à cette possibilité. Le service Enfance sait faire d'ailleurs puisque, par le passé, nous avons déjà été confrontés à des séjours annulés tardivement. Pour cela, les modalités contractuelles conclues avec les prestataires s'appliqueraient normalement.

Pour les classes de ski, nous avons prévu deux scénarii. La pratique du ski alpin n'étant pas encore autorisée, nous avons donc prévu, au cas où les protocoles sanitaires ne le permettraient toujours pas au moment du départ, une possibilité de ski nordique, celui-ci étant autorisé à ce jour.

L'ensemble des projets d'écoles est déposé auprès de l'inspection et prêt à être modifié si nécessaire.

Comme vous le voyez, nous sommes au travail pour nos petits Villemomblois, aux côtés des services.

À ce titre, je tiens à saluer Mme COLOMO et l'ensemble du service Enfance, qui font un travail remarquable en lien étroit avec l'Éducation nationale.

**M. le MAIRE.**- Je m'inscris totalement dans les mots qui viennent d'être prononcés par M. ZARLOWSKI quant à nos plus vifs remerciements envers les services, et spécifiquement celui de l'Enfance.

Le nouveau règlement intérieur que nous avons adopté la dernière fois nous donne la possibilité de débattre deux minutes après chaque question orale. Ce débat est ouvert.

**Mme BERGOUIGNOU.**- Merci beaucoup pour cette réponse. Je voulais surtout savoir si on avait simplement ajourné mais je constate que tout un travail a été fait. Je ne peux que saluer moi aussi le travail réalisé par les services.

**M. le MAIRE.**- Avez-vous d'autres commentaires possibles ? (*Non.*)

Nous passons à la question suivante.

**M. CALMÉJANE.**- Vous aviez régulièrement accusé la précédente majorité d'avoir des rapports difficiles avec le personnel de la Ville, alors que ce n'était pas le cas.

Vous vous appuyiez à l'époque sur les mouvements de personnel sur plusieurs années pour établir un constat erroné de la situation.

Vous, en l'espace de quelques semaines, vous avez provoqué le départ de personnes qui étaient présentes à Villemomble depuis de nombreuses années et qui effectuaient leur travail à la satisfaction de tous.

Le climat que vous avez institué a provoqué le départ de la directrice des Services financiers, la directrice de l'Animation, du responsable de la Police Municipale et d'autres départs sont, il me semble, déjà annoncés.

Vos changements fréquents de décisions ou l'imprécision des instructions données posent de graves problèmes au personnel.

Monsieur le Maire, depuis votre arrivée il y a moins de 200 jours, le personnel est en grande souffrance, quand et comment allez-vous modifier vos méthodes vis-à-vis des agents de la Ville ?

**M. le MAIRE.-** Si la situation de souffrance n'était pas aussi grave, cette question aurait pu nous faire sourire.

En effet, nous avons rencontré à notre arrivée des agents très en attente de changements et de reconnaissance. Nous voudrions aussi aller plus vite mais l'héritage est tellement lourd... C'est ainsi, quelques semaines après notre installation et dans un contexte d'opportunités nombreuses, que des agents nous ont partagé leur souhait de s'orienter vers de nouveaux projets professionnels ou de vie. Pour certains, leur démarche était décidée depuis de nombreuses semaines déjà.

Votre analyse est un peu légère car une politique de Ressources Humaines ne se résume pas à des départs et à des recrutements. C'est ainsi, en effet, qu'en moins de 200 jours :

- nous avons renforcé les équipes ou créé de nouveaux services (ATSEM, Police Municipale, service Commerce pour exemple)
- nous avons décidé de pérenniser et développer le télétravail,
- nous avons mis en place un Complément Indemnitaire Annuel, après 3 ans d'atermoiements,
- nous avons décidé de verser une prime exceptionnelle de 250 € sur ce mois de décembre,
- nous travaillons à une politique de rémunération afin de reconnaître toutes les catégories, en toute transparence et plus régulièrement.

Enfin, confirmant un message déjà adressé à l'ensemble des agents de la Ville, moi-même et l'ensemble de la majorité souhaitons remercier très sincèrement chacun pour son implication et les réalisations de cette année 2020 dans un contexte particulier de pandémie.

J'ouvre le débat pour une durée de deux minutes au maximum.

**M. CALMÉJANE.-** Vous avez évoqué les opportunités que certaines personnes auraient trouvées rapidement depuis quelques semaines, ce n'est pas tout à fait le retour que j'ai eu de mes quelques contacts avec un certain nombre de personnes. Toutefois, c'est votre réponse, cela restera aussi la mienne par rapport à la situation actuelle.

Concernant le système de prime, nous avons un dossier à l'ordre du jour, nous en parlerons donc à ce moment-là.

Concernant la prime de 250 €, je signale que je l'ai moi-même instituée depuis maintenant trois ans pour récompenser le personnel de son action et sa présence pour la Ville, en plus de la prime de fin d'année versée en novembre. Il ne me paraît pas très louable de s'attribuer des choses que l'on n'a pas mises soi-même en œuvre.

**M. le MAIRE.-** Qu'en est-il du CIA ? Trois ans que l'on aurait pu le mettre en œuvre, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

**M. CALMÉJANE.-** Le système de prime existait déjà. Il s'agissait d'attendre toutes les délibérations du national. D'une part, c'est un nouveau système. D'autre part, il nécessite que l'ensemble des chefs de service se l'approprient puisque, pour justifier son versement, il faut connaître réellement et jauger chaque année, ou tout au long de l'année, le personnel. Ce n'est pas simple et ce n'est pas mis en place dans toutes les collectivités. Des délais étaient prévus par la loi. Ils sont respectés, et c'est tant mieux mais il n'y avait pas de date butoir. Chaque chose avance au niveau du personnel puisque cela demande aussi une refonte des feuilles de paie et de la gestion derrière.

**M. LE MASSON.-** La Covid 19 est toujours très présente sur notre commune comme sur l'ensemble de notre pays. Et les nouvelles mesures prises par le Gouvernement la semaine dernière nous le montrent.

À Villemomble, contrairement à des communes voisines, la communication, le respect des mesures barrière et les contrôles ne sont pas à la hauteur de cette pandémie.

Pas de grands visuels dans les rues, de trop nombreux piétons sans masque dans nos rues, des mesures barrière faiblement appliquées dans certains commerces et même parfois des personnels de la commune pas toujours exemplaires.

Monsieur le Maire, alors que cette pandémie va encore durer de longs mois, allez-vous renforcer la communication, les contrôles dans les prochains jours sur notre commune, dans l'intérêt de la santé de tous ?

**M. GERBAUD.-** Depuis que nous sommes arrivés en responsabilité, il semble qu'en matière de communication nous ayons fait largement plus que ce que vous avez fait précédemment.

Nous avons mené des campagnes d'affichage sur l'ensemble de la commune, notamment sur les panneaux VYP, dans les publications municipales. Depuis que nous sommes arrivés au mois de juillet 2020, l'ensemble de nos visuels comportent le logo et la mention relatifs au port du masque obligatoire dans l'espace public.

La Police Municipale effectue des patrouilles pédestres, verbalise régulièrement les contrevenants et fait de la pédagogie.

En outre, il semble que vous ne soyez pas au courant du contexte sanitaire actuel que nous connaissons tous.

Vous conviendrez donc que notre communication est adaptée à l'enjeu. Le non-port du masque ne peut se régler par des seules campagnes de communication étant donné qu'il tient à la responsabilité individuelle.

**M. le MAIRE.-** Nous ouvrons le débat de deux minutes sur cette question.

**M. MINETTO.-** Il nous faudrait parvenir à sortir de la cour de récréation à celui qui en a fait le plus avant et celui qui en a fait le plus après. Je parle des réponses faites depuis tout à l'heure. Vous avez dit tout à l'heure que vous mettiez les questions en début de Conseil municipal pour que les Villemomblois qui suivent le Conseil aient envie de l'écouter. Nous nous interrogeons, considérant qu'un Conseil municipal ne se résume pas aux questions de l'opposition. Pour nous, elles pouvaient rester à la fin.

Si les Villemomblois écoutent en ce moment les réponses qui sont faites « nous ferons mieux que vous » « nous avons fait mieux » et ainsi de suite, je ne suis pas sûr que nous donnions une bonne image du Conseil municipal.

**M. CALMÉJANE.-** Dans notre question, nous avons un peu insisté sur la nécessité de renforcer la communication parce que nous constatons qu'il n'y en a pas beaucoup sur le domaine public. Par ailleurs, je me suis aussi permis d'évoquer le personnel communal, trop souvent dans le non-respect des gestes barrière quand ils sont ensemble dans des véhicules et sur la voirie. Je peux même aller plus loin puisque j'ai vu des élus de votre majorité sans le masque en train de tenir des réunions avec du personnel sur la voie publique.

Je termine avec un exemple : hier, je suis rentré à 22 heures, des commerces étaient encore ouverts à Villemomble, des personnes se faisaient coiffer.

Je demande une vigilance dans l'intérêt de tous, et c'est la question de M. LE MASSON, en cette période hivernale. Nous savons que le virus est encore là, on nous annonce une vaccination peut-être au printemps pour la majorité des habitants de notre pays, il reste des choses à faire et il est important de les faire rapidement.

**M. le MAIRE.-** Les deux minutes sont maintenant écoulées. Nous passons à la question suivante.

**Mme LEFEVRE.-** Régulièrement, la Ville fait procéder à des campagnes de dératisation, charge qui incombe maintenant à l'EPT Grand Paris-Grand Est.

Avec la crise sanitaire et alors qu'une émission de télé a d'ailleurs indiqué une recrudescence de rongeurs qui, en raison de la fermeture des restaurants ne trouvent plus à manger et se rapprochent des habitations, nous avons été interpellés par un riverain de la rue de Neuilly dont les câbles moteurs de son véhicule ont fait l'objet d'une détérioration quand un autre nous a fait parvenir la photo d'un de ces mammifères retrouvé mort dans le caniveau près de la boulangerie, avenue de Frédy. D'autres cas ont été signalés sur le territoire de la commune.

Nous souhaiterions donc connaître la date du dernier passage de la société de dératisation et savoir s'il est envisagé d'alerter l'EPT sur les problèmes rencontrés sur notre commune et de demander une nouvelle campagne de dératisation prochainement ?

**M. GERBAUD.**- Vous avez parfaitement raison quand vous indiquez que les campagnes de dératisation sont à la charge de l'EPT et je vais y revenir. J'ignore quelles émissions de télévision vous regardez, la prolifération des rongeurs serait, d'après votre source, liée à la fermeture des restaurants ce dont je doute. J'ai la chance de connaître plusieurs restaurateurs, et je ne pense pas trop m'avancer en indiquant que les colonies de rongeurs ne sont pas entretenues par les restaurateurs qui leur offriraient une table pour le dîner.

En revanche, et j'anticipe votre question dans mon commentaire, vous n'êtes pas sans savoir, ayant été aux affaires de la Ville, que l'EPT organisait deux grandes campagnes de dératisation sur la Ville en mars et en octobre.

La réglementation relative à l'utilisation de produits rodenticides a récemment évolué. Ces produits et la technique de l'appâtage s'en trouvent donc interdits à cause du risque d'empoisonnement d'autres espèces bien trop grand.

La procédure repose désormais sur des interventions après détection avérée de présence de rongeurs.

Nous sommes d'ailleurs en discussion avec l'EPT pour connaître leur stratégie, puisqu'elle nécessite d'être redéfinie à l'aune de cette nouvelle réglementation.

Par ailleurs, des travaux sur voies ferrées ont eu lieu récemment et ont donc bouleversé les colonies de rats qui vivent habituellement sur les zones appartenant à la SNCF, ce qui est une des pistes pouvant expliquer une visibilité plus importante de ces rongeurs.

Enfin, il est également probable que les zones de compost, les jardins particuliers hébergeant des poules attirent également les rongeurs.

Concernant les moteurs de nos voitures, par souci d'écologie, des normes européennes datant d'une dizaine d'années ont obligé les constructeurs à remplacer les traditionnels câbles et durites en plastique classique par des matériaux faits à base d'amidon de maïs ou de pomme de terre, issus de la canne à sucre. C'est donc un régal pour fouines, belettes, mulots et rats pour qui l'odeur en est particulièrement alléchante. J'en ai fait l'expérience personnellement trois fois et trouvé la solution en m'équipant de répulsif anti-rongeurs en vente libre chez tous les garagistes et commerces de Dératisation, Désinsectisation, Désinfection.

**M. le MAIRE.**- Merci pour cette réponse, le débat est ouvert.

**Mme POCHON.**- Nous avons alerté non seulement sur les rats mais également sur d'autres nuisibles qui empoisonnent la vie des habitants des ensembles comme des pavillons. Même si je pense que l'on ne voulait pas dire forcément que c'étaient les restaurateurs qui nourrissaient les rats, néanmoins les rats sont extrêmement malins et exactement où trouver de la nourriture sans qu'on la leur donne. Notamment, les boulangers savent exactement à quoi ils ont le droit bien qu'ils fassent attention à mettre leur farine où il le faut. Si vous voulez que je vous amène avenue Outrebon voir l'un des petits réservoirs à rats, je vous en trouverai et je vous assure qu'il ne s'agit pas de petits rats. Je crois que même les chats ne s'y attaqueraient pas.

Il y a un vrai souci, que Paris connaît. Je pense que nous ne pourrions pas dire aux habitants simplement que c'est l'ETP. De la même façon que pour certains qui se plaignent des punaises et à qui l'on dit que c'est à eux de regarder d'abord chez eux et de faire leur propre bilan.

Je pense que c'est un vrai souci de santé publique. Cela fera partie des choses sur lesquelles j'aimerais que nous travaillions. Personnellement voir des enfants hurler le matin pour partir à l'école parce qu'ils traversent une cour que les rats traversent également, ce qui est le cas avenue Outrebon, ce n'est pas possible. Il faudra trouver des solutions, peut-être faire bouger l'EPT.

Le grand nombre de locaux fermés doit également favoriser la nidification de ces colonies de rats qui trouvent où s'abriter quand elles sont chassées. Il faudra trouver une solution.

**M. le MAIRE.**- Le débat doit s'arrêter ici puisque nous avons atteint les deux minutes. Nous passons à la question suivante. M. KALANYAN étant absent, la question est énoncée par M. CALMÉJANE.

**M. CALMÉJANE.**- Je n'ai pas eu mon temps de réponse tout à l'heure mais je pense que M. GERBAUD aura rapidement une réponse de l'EPT puisqu'il a le Vice-président à sa droite chargé de l'assainissement.

J'en viens à la question de M. Aram KALANYAN :

Alors que tous les pays célèbrent et prennent de nouveaux engagements 5 ans après l'accord de Paris suite à la Cop-21, la jeunesse de France, qui est très sensible à l'avenir de notre planète, a lancé un appel au Gouvernement pour agir vite pour notre environnement.

L'article 55 de la loi de janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté invite les mairies à se doter d'un conseil des jeunes consultatif.

La précédente majorité avait créé un conseil consultatif de la jeunesse, qu'elle avait dû suspendre du fait de la mise en place des TAP/NAP (nouveaux rythmes scolaires) par le précédent Gouvernement et nous avons dans notre programme l'intention, suite à la disparition des TAP/NAP, de recréer ce conseil.

Monsieur le Maire, allez-vous, comme l'invite la loi, mettre rapidement en place un conseil consultatif de la jeunesse à Villemomble ?

**M. le MAIRE.-** Je vais vous répondre sur le sujet, à moins que M. FITAMANT veuille apporter une réponse ?

**M. FITAMANT.-** Il ne vous a pas échappé que la démocratie participative était un point fort de notre programme. À ce titre, le premier Conseil municipal régulier que nous avons tenu au mois de juillet a voté la création des conseils de quartier. Cet acte fort permettra à 150 conseillers de quartier de prendre part au débat démocratique. Si c'est un grand projet d'envergure, ce n'est pas pour autant le seul acte que nous souhaitons.

Le mandat nous laisse six ans pour réfléchir de manière opérationnelle à ce que nous souhaitons mettre en place pour faire en sorte que toujours plus de Villemombois s'intéressent à la vie publique. Ainsi, effectivement, nous n'excluons pas la création d'autres instances de démocratie participative permettant d'inclure la population de manière représentative.

**M. le MAIRE.-** Merci pour cette réponse mon cher collègue, j'ouvre le débat qui doit durer deux minutes au maximum.

**M. MINETTO.-** Je n'ai pas compris pourquoi l'installation des TAP/NAP supprimait le Conseil des enfants. Maintenant, en réponse à notre collègue M. FITAMANT, rien n'empêche de créer les conseils de quartier et, dès demain, les conseils des enfants. C'est facile, c'est juste une décision, c'est juste une volonté. Il n'y a pas besoin d'attendre six ans pour cela.

**M. CALMÉJANE.-** Pour aller dans le sens de ce qui vient d'être dit, d'une part, les conseils de quartier, si j'ai bien compris les intentions de la majorité, ne sont pas tout à fait le même sujet. Dans son message, la jeunesse a parlé d'urgence vis-à-vis de l'environnement. Nous renvoyer à une échéance de six ans, c'est-à-dire la durée du mandat, cela ne fonctionne pas.

Pour donner une explication à M. MINETTO de pourquoi nous avons été obligés de suspendre les conseils consultatifs de la jeunesse à l'occasion des TAP/NAP, les enfants et les adolescents n'étaient plus disponibles le mercredi puisqu'ils avaient école le mercredi matin et sport, culture, etc. Il ne restait plus de créneau disponible pour travailler, élaborer des projets et débattre avec eux.

Étant revenus à la semaine de quatre jours à Villemomble dès que la loi l'a permis, il était bien dans notre intention de remettre en place le conseil de la jeunesse, qui n'a rien à voir avec les conseils de quartier. À mon avis, les sujets abordés par la jeunesse sont complètement différents.

**M. MINETTO.-** D'autres villes ont maintenu les conseils d'enfants à la mise en place des TAP/NAP, voire ont travaillé au sein des TAP/NAP sur la démocratie avec les enfants. Cela faisait partie des sujets.

**M. le MAIRE.-** Nous sommes arrivés au bout de ce débat. Nous passons à la question suivante.

**M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.-** À compter du 6 décembre dernier, a été mise en place la piétonnisation du marché Outrebon et avec elle des modifications de circulation.

Cette annonce avait été faite pour novembre, puis annulée pour un report à une date ultérieure.

Cependant, un certain nombre de riverains nous a contactés nous indiquant avoir reçu la veille, soit le samedi, un simple courrier venant de la mairie, leur demandant de bien vouloir ne pas stationner aux abords du marché.

Rue de la République en particulier, celle-ci devenant à double sens, et en impasse, de la place Charles de Gaulle jusqu'au parking et inaccessible à partir du boulevard de Gaulle.

Le constat après deux dimanches est que 50 % du parking République est occupé par des riverains abonnés, vous avez donc par cette opération supprimé de nombreuses places de stationnement pour les riverains, les commerçants et les clients, sans apporter de solutions pour les clients.

Nous avons aussi constaté que l'arrêté d'interdiction de stationnement est temporaire et pourtant sans aucune indication de dates de début et de fin, ce qui est une contradiction : soit une période est définie, soit il est permanent.

Nous voudrions donc connaître de quelle façon les Villemomblois et en particulier les habitants du quartier ont été avertis et quelles solutions pérennes sont envisagées pour les riverains ?

**M. MAHMOUD.-** Je note qu'au sein de votre équipe vous êtes tellement spécialistes de la rédaction réglementaire des arrêtés, que le Préfet nous a demandé de retirer l'arrêté réglementant l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique pris en début d'année, précisément pour une question de temporalité. De ce fait, permettez-moi de douter de votre appréciation réglementaire.

La piétonnisation, je vous le rappelle, s'applique uniquement le dimanche matin, ainsi les différentes pertes de places que vous indiquez ne semblent pas être fondées.

Nous avons mis en place plusieurs opérations de communication, avec la distribution de flyers sur les pare-brise des voitures stationnées. Les élus de la majorité ont également donné de leur énergie puisque nous avons fait du boitage dans l'ensemble de la zone pour avertir les riverains. D'ailleurs, nous ne sommes pas brutaux puisque nous n'avons pas fait retirer les voitures encore présentes le dimanche matin.

Nous continuons les campagnes d'information via les différents canaux de communication de la Commune.

Pour finir, nous comptons sur l'ensemble d'une palette de moyens et de bonne volonté pour réussir le cœur de ville Outrebon. Nous travaillons actuellement d'ailleurs à doubler le nombre parking du secteur. Cela permettra aussi à répondre aux attentes de chacun : en communiquant, en expliquant, en convainquant et permettant que notre commerce local prospère pour que nos habitants retrouvent l'esprit de notre bonne Commune.

**M. le MAIRE.-** J'ouvre le débat pour deux minutes.

**Mme POCHON.-** Comment avez-vous pratiqué avec les commerçants ? J'étais surprise dimanche matin de constater que la librairie et le marchand de vin étaient fermés, alors qu'en plus ces magasins devraient *a priori* fonctionner en ce moment. Était-ce une impossibilité pour eux ? La piétonnisation ne leur convient-elle pas ? Comment cela fonctionne-t-il ? Avez-vous d'abord pris l'avis des commerçants et ensuite décider de la piétonnisation ou avez-vous décidé de la piétonnisation dont vous avez ensuite informé les commerçants ?

**Mme PAOLANTONACCI.-** Avant de décider la piétonnisation, nous avons averti chacun des commerçants sédentaires. Bon nombre d'entre eux sont fermés le dimanche matin, à l'exception de Viridiana\* et de Nicolas. Lorsque nous avons décidé la piétonnisation, que nous avons annoncée dans le premier *Mag Malin*, bon nombre de commerçants sédentaires avaient accepté de jouer le jeu et d'ouvrir pour les circonstances, ce que la majorité a fait le premier dimanche (06/12). Or, dimanche dernier, notre caviste, Nicolas, était fermé mais pour des raisons personnelles. Gulliver a ouvert le premier dimanche mais n'a pas pu ouvrir le deuxième.

Ils ont joué le jeu, après, ils sont libres d'ouvrir ou pas.

Nous avons dialogué avec eux et bon nombre d'entre eux ont ouvert en solidarité avec la piétonnisation et les commerçants du marché. D'ailleurs, cela les a énormément rapprochés.

**Mme POCHON.-** L'intérêt à terme est que tout soit ouvert.

**Mme PAOLANTONACCI.-** Oui mais chaque commerçant est libre de ses horaires.

**M. le MAIRE.-** Je vous remercie pour ce débat à l'issue de la dernière question du groupe UAV.

**M. MINETTO.-** L'accès à la santé des habitants et des agents municipaux est pour nous une priorité.

La crise économique actuelle liée au Covid-19 amène de nombreux Villemomblois à perdre leur emploi. Tous les indicateurs sont au rouge. Cette crise touche toutes les couches de la population de l'ouvrier au cadre, de la personne en CDI à la personne en CDD, de l'étudiant qui paye ses études avec « des petits boulots » à la personne retraitée qui complète sa petite retraite par des heures de travail.

Toutes ces personnes risquent de se retrouver sans complémentaire santé, indispensable maintenant que la Sécurité Sociale rembourse de moins en moins.

Avec la crise sociale, nous risquons de vivre une autre crise sanitaire avec les personnes qui ne pourront plus se soigner.

De nombreuses villes, de droite ou de gauche, ont décidé de mettre en place une mutuelle municipale. Il s'agit pour les personnes résidant dans la Ville ou travaillant dans les services de la Ville, de bénéficier d'une mutuelle que la ville aura négociée à des tarifs avantageux.

Dans cette démarche, nous incluons également les nombreux vacataires de la Ville qui au quotidien participent aux services publics de Villemomble (restauration scolaire, centre de loisirs, traversée des enfants, propreté urbaine, etc.) et qui ne peuvent pas bénéficier de la mutuelle des agents territoriaux.

Monsieur le Maire, comptez-vous mettre en place une mutuelle municipale en vous appuyant par exemple sur l'expérience des villes comme, Montreuil, Drancy, Epinay ?

**M. ZARLOWSKI.** - Nous vous remercions d'aborder ce sujet sensible et sur lequel nous souhaitons organiser une réflexion.

Certains niveaux de remboursement étant en baisse constante, il devient en effet difficile de se passer d'une bonne complémentaire santé.

Depuis quelques années, des municipalités, généralement de tailles petites ou moyennes, ont mis en place des mutuelles dites « communales » pour venir en aide à leurs habitants.

Pour ce faire, la nouvelle majorité devra organiser un sondage et ensuite recenser les Villemomblois intéressés. Une fois cette volumétrie déterminée, une négociation de conditions tarifaires pourra être organisée et ensuite proposée par adhésion facultative, et par une démarche individuelle. La difficulté réside dans un premier temps sur la définition du besoin qui devra notamment déterminer différentes pistes telles que l'application d'un tarif unique indépendamment de la composition du foyer ou plutôt un système de formules. Il est à rappeler que tous les salariés étant maintenant couverts par une mutuelle, ce besoin est maintenant un peu plus restrictif.

Enfin, il sera primordial d'être vigilant sur un certain nombre de points tels que :

- la responsabilité de la commune en se limitant à une simple mise en relation
- des offres bon marché et pas nécessairement de bonne qualité ou adaptées au besoin

Après un bilan positif de ces six premiers mois et de nombreux projets lancés, nous n'avons pas encore développé cette offre aux Villemomblois mais une analyse sera proposée en temps utile au Conseil municipal.

**M. CALMÉJANE.** - Je remarque que le jeu est que c'est l'un qui interroge sur la question de l'autre. Je serai bref.

Je rappelle que la création d'une mutuelle communale figurait au programme de l'équipe que j'ai eu l'honneur de mener aux élections municipales de 2020, je suis donc heureux que l'on reprenne ce projet. En revanche, Je suis inquiet de la réponse de M. ZARLOWSKI car elle donne plutôt le sentiment qu'il trouve plus de défauts, de difficultés et d'aléas pour se lancer dans le projet. Je suis donc très inquiet sur la réalité de sa volonté d'aller à l'objectif.

**M. MINETTO.** - Pour faire court, Montreuil et Drancy ne sont pas des petites villes, j'ai volontairement choisi une ville de gauche et une ville plutôt proche de votre sensibilité. C'est donc faisable.

Pour positiver votre réponse, j'entends une volonté d'installer et de présenter au Conseil municipal. Vous nous permettrez de très rapidement vous solliciter une nouvelle fois sur ce sujet parce qu'il y a un vrai questionnement pour les personnes qui vont se retrouver sans mutuelle, qui ne pourront aller ni chez le médecin, ni chez le dentiste ni chez le radiologue, etc. C'est un véritable sujet de société.

**M. ZARLOWSKI.** - J'ai dit généralement de petites ou moyennes tailles mais, en volumétrie pour tout vous dire puisque nous avons un peu travaillé le dossier en amont, aujourd'hui c'est environ 20 000 bénéficiaires pour près de 2 000 communes, sur les 36 000 en France.

Cela a démarré il y a sept ans dans le Var par une toute petite commune parce que c'est plus adapté et facile à mettre en place.

**M. le MAIRE.** - Nous sommes arrivés aux deux minutes, nous passons à la question suivante.

**Mme POCHON.-** Dans notre Ville, les démissionnaires de la majorité CALMÉJANE de 2014, aujourd'hui dans votre propre majorité, ont sciemment conservé en 2018 les présidences et des fonctions dans les bureaux de diverses associations villemombloises, ADEV, Centre Marcel Hanra, Villemomble sports dont ils étaient pourtant membres de droit uniquement en raison de leur statut d'élus dans ses associations largement subventionnées par la ville.

Signe que des liens tissés entre certaines associations et la Commune montrent une dépendance des associations à des élus quant à leur gestion.

Nous avons pu constater les dérives, les blocages et les conséquences de cet état de fait dont les Villemomblois ont été les premières victimes. Je ne citerai que la magistrale absence du centre municipal de santé Marcel Hanra, pourtant espéré, dans une politique majeure de santé publique de la Covid-19 depuis mars 2020.

Cela fait 20 ans que nous dénonçons « cette mainmise municipale » sur les associations villemombloises et le frein que cela constitue aussi pour l'installation, le développement et la visibilité de nombreuses associations « non homologuées » par la municipalité. Il suffit de regarder le réseau associatif des villes voisines et le carrefour des associations de la St-Fiacre pour s'en convaincre.

Vous annoncez à grands cris une ère du renouveau démocratique dans la Ville. Banco, Monsieur le Maire, afin que nous soyons en tant qu'élus de tous bords, tous garants que les associations villemombloises ne relèvent pas d'une gestion de fait avec la Ville, qu'elles disposent d'une autonomie par rapport à la collectivité publique, qu'elles ne sont pas le simple prolongement dans un autre cadre juridique des activités de la municipalité ; quelles sont les dispositions de transparence, les mesures, les précautions que vous pourriez prendre pour éviter toute difficulté et toute suspicion de gestion de fait des associations villemombloises par les élus de la majorité ?

Monsieur le Maire, quelles assurances pouvez-vous nous donner que les élus qui participent à l'animation d'associations respectent scrupuleusement leurs obligations partenariales dans l'exercice concret de l'activité associative ?

**M. le MAIRE.-** Il ne vous aura pas échappé que les engagements associatifs de chacun sont antérieurs à notre élection.

Ceux-ci n'ont donc pas de conditionnement relatif à notre mandat, ils auraient continué quelle que soit l'issue de l'élection. Tout comme vous, nous avons des engagements associatifs qui tiennent à notre volonté d'être utiles au sein de notre Commune.

Personne ne peut croire qu'il soit possible, tout d'un coup, d'avoir une nature d'engagement qui puisse changer en raison des responsabilités politiques que nous pouvons avoir.

Vous avez également des engagements politiques depuis plusieurs années et vos valeurs n'ont pour autant pas changé.

Et je prendrai d'ailleurs votre exemple : lorsque vous avez été élue Députée, personne n'a remis en cause vos engagements associatifs.

Cette même logique s'applique à nous. À ce titre, comme la loi le prévoit lorsque nos engagements associatifs et municipaux se retrouvent, nous ne prenons pas part au vote au sein de cette Assemblée mais aussi au sein de nos associations.

Le débat est ouvert.

**M. CALMÉJANE.-** Je pense que la question posée par le groupe socialiste est frappée de bon sens, nous aurons l'explication de vote d'ailleurs sur un certain nombre de points concernant les avances de subvention à certaines associations pour revenir sur le sujet d'associations qui n'ont pas été à la hauteur de leur mission. Mme POCHON a évoqué le centre médico-social, mon collègue posait une question concernant la Covid-19, nous sommes vraiment une des seules communes dont le centre de santé n'a pas été en pointe dans le cadre de cette crise sanitaire. C'est tout à fait anormal vis-à-vis de nos concitoyens, ce qui expliquera aussi notre vote tout à l'heure.

**M. MINETTO.-** Pour M. CALMÉJANE, nous sommes le groupe du *Rassemblement de la gauche et des écologistes*. Certaines choses ont du mal à avancer.

**M. le MAIRE.-** Pour ma part, j'aimerais ajouter que notre majorité a décidé, et cela a été porté à la décision au sein de ce Conseil municipal, de lancer un audit indépendant sur les cinq associations les plus importantes, subventionnées par notre Collectivité. Nous devrions en obtenir le rapport dans les jours qui viennent.

Je pense que, dans une prochaine séance, nous aurons l'occasion non seulement de prendre connaissance de ces rapports d'audit mais également d'en tirer toutes les conclusions nécessaires.

**M. RICHARD.-** Monsieur le Maire, à la suite des confinements successifs imposés pour lutter contre la pandémie de la Covid-19, nous sommes convaincus que les enfants villemomblois auront plus que jamais besoin, dans les mois qui viennent, de s'aérer et de goûter aux joies de l'air marin.

La Ville possède un centre de vacances et de loisirs situé en Loire-Atlantique, dans la commune de Saint-Brévin les Pins. Malheureusement, le site est actuellement laissé à l'abandon et aucun enfant villemomblois ne peut bénéficier de ses attraits.

Nous pouvons facilement imaginer quel serait l'intérêt pour les écoles de Villemoble, après cette période de confinement, de pouvoir y réaliser des séjours en classe de mer par exemple, et pendant les congés d'y séjourner en colonies de vacances. Ceux qui y sont allés en gardent de beaux souvenirs. C'est un lieu qui a rassemblé des générations de Villemomblois.

Monsieur le maire, avez-vous prévu de rouvrir ce dossier ? Comptez-vous engager une mission afin de travailler à la remise en service du centre de Saint-Brévin ?

Cette question m'intéresse particulièrement en ma qualité de Vice-président de la Commission des Affaires Familiales, et c'est d'ailleurs sur ce thème que j'aimerais réunir prochainement cette commission.

**M. ZARLOWSKI.-** Le centre de Saint-Brévin est laissé à l'abandon depuis plusieurs années.

En effet, des remises aux normes importantes, un PLU contraignant et le départ du gardien ont précipité la fermeture de cette structure actuellement vidée de son mobilier.

Le contexte sanitaire actuel ne nous a pas permis de nous rendre compte de l'état sur site.

Une ouverture dans les semaines qui viennent n'est donc pas envisageable devant l'ampleur d'une réhabilitation et les différentes démarches d'agrément.

Par ailleurs, la société évolue et les pratiques changent. Les colonies doivent se réinventer et cela reste pour nous un projet que nous envisageons différent et que nous devons travailler au cours du mandat afin de prendre la décision la plus adaptée.

**M. le MAIRE.-** Nous avons deux minutes pour échanger sur ce sujet.

**M. CALMÉJANE.-** Pour redonner des éléments complémentaires, ce n'est pas de gaïté de cœur sous ma mandature que nous avons été amenés à fermer Saint-Brévin. Cela a été rappelé : un PLU a quasiment rendu impossible toute extension de bâtiment, des normes d'hygiène, sanitaires et alimentaires qui n'ont cessé d'augmenter ces dernières années rendent et rendaient une réhabilitation et la possibilité d'accueil de ce centre.

Malheureusement, c'est le constat qu'ont fait de nombreuses communes, de droite, de gauche et autres. Un article est encore paru en début de semaine, la ville d'Argenteuil va vendre un centre en Vendée parce que l'usage, les besoins ne correspondent plus à des bâtiments construits pour certains entre les deux guerres, voire juste après la Seconde Guerre mondiale. Cela pose un réel problème. Il faut trouver d'autres façons de permettre à nos jeunes et moins jeunes d'aller à la mer, à la montagne ou autre lieu. Les sites uniquement gérés par les communes ne fonctionnent plus.

Je termine en disant que nous avons fait le compte : Saint-Brévin était ouvert 71 jours par an.

**Mme POCHON.-** Il n'a jamais été question d'agrandir. Nous en parlions tout à l'heure, il y a aussi un besoin de retour à la nature, de plus de simplification. Je pourrais être d'accord avec vous sur le fait qu'il s'agit de bâtir un projet différent, en rapport avec l'écologie et le besoin de vert, de classes transplantées.

Nous souhaitons que le lieu ne soit ni vendu ni abandonné.

Nous avons parlé un jour d'une mission, j'espère que vous nous y associerez parce qu'un tel espace de la Ville est primordial. De la même façon que Corençon apporte beaucoup de joies à des Villemomblois, je pense que celui-là peut encore avoir une importance dans la vie des Villemomblois.

**M. le MAIRE.-** Le débat est maintenant clos. Notre séquence des questions orales est terminée.

Je vous informe d'une petite modification de l'ordre du jour juste après notre première délibération.

## **1. Révision des droits de place, de la redevance d'animation sur les marchés alimentaires de la ville de Villemomble et du montant de la redevance versée à la Ville, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

**Mme PAOLANTONACCI.-** Conformément au contrat de délégation de service public passé avec la Société des Marchés de la Région Parisienne (SOMAREP) pour l'exploitation des marchés alimentaires de Villemomble, il convient de fixer les droits de place applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Compte tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et de ses conséquences économiques présentes et à venir, il est proposé, en accord avec la SOMAREP (accord écrit) et les représentants des commerçants des marchés alimentaires, qui ne peuvent qu'y souscrire, de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2021.

### 1 - Droits de place :

| catégories                       | Outrebon et Epoque |             |             |
|----------------------------------|--------------------|-------------|-------------|
|                                  | tarifs 2020        | tarifs 2021 | Variation % |
| <u>Commerçants abonnés</u> :     |                    |             |             |
| - place couverte, le ml          | 2,40 €             | 2,40 €      | -           |
| - place découverte, le ml        | 2,16 €             | 2,16 €      | -           |
| <u>Commerçants non abonnés</u> : |                    |             |             |
| - le ml                          | 2,40 €             | 2,40 €      | -           |

### 2 - Redevance d'animation :

- marché Outrebon :2,50 € par emplacement et par séance de marché,
- marché Epoque :2,50 € par emplacement et par séance de marché.

### 3 - Redevance versée à la Ville :

Son montant est maintenu à 7 831 € pour 2021, au prorata éventuel de la délégation de service qui sera maintenue ou pas.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**M. CALMÉJANE.-** À la fin de son propos, et c'est important, Mme la Maire adjointe a précisé que la redevance versée sera *au prorata* puisque nous avons appris à un Conseil municipal que vous souhaitez arrêter le contrat de la SOMAREP comme prévu en mai puisqu'il s'arrête au mois de mai 2021. À l'occasion de notre réunion en début de semaine où nous examinons les différents dossiers de délégation de service public, ce n'était plus certain, puisque vous commencez à nous dire que l'on n'est sûr ni d'arrêter le contrat de la SOMAREP ni de la reprise annoncée par la Commune.

Au regard d'une part de la faiblesse de l'inflation et de l'accord de la SOMAREP, d'autre part des difficultés qu'ont connues les marchés à cause de la crise du Covid-19, nous partageons l'avis de maintenir les tarifs de l'année dernière. En revanche, il serait intéressant de connaître les intentions de cette majorité sur le devenir de la gestion des marchés alimentaires sur notre Commune puisque cela change à chaque réunion.

**Mme PAOLANTONACCI.-** Vous le savez aussi bien que moi, le contrat d'affermage s'arrête au 31 mai 2021, vu les circonstances liées à la Covid-19, il est envisagé de faire un avenant pour prolonger de quelques mois de façon :

- à sortir correctement du contrat d'affermage ; il est indéniable que la Ville reprend la régie des marchés en direct, il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus, c'est une simple question de délai ;

- puisque nous sommes en négociation, cela s'appelle le dialogue aussi bien avec les marchands qu'avec la SOMAREP, à compenser les deux ou trois mois de confinement pour lesquels ils n'ont pas eu de revenu.

La Ville confirme qu'elle reprend la régie des marchés en direct, la date est en négociation avec les représentants du marché et la SOMAREP. Cela passera par un avenant au contrat d'affermage.

**M. le MAIRE.-** Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Je sou mets aux voix cette Délibération.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

Petite modification par rapport l'ordre du jour afin d'être logique dans le déroulé de notre Conseil, je propose de traiter le point 20.

## **20. Création d'une carte de stationnement pour les commerces sédentaires installés sur le territoire de Villemomble**

**Mme PAOLANTONACCI.-** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi MAPTAM a prévu la dépenalisation du stationnement. Le stationnement est devenu une redevance d'occupation du domaine public. Dans ce cadre, deux zones différenciées de stationnement ont été définies : la zone verte et la zone orange.

Lors de cette mise en place, des cartes de stationnement permettaient aux résidents ou aux extérieurs de bénéficier d'un principe d'abonnement ; les commerçants avaient été écartés de ce dispositif.

La Ville souhaite faciliter l'accès au stationnement des commerçants exerçant sur le territoire et instaurer une carte d'abonnement « commerçant ».

Afin de continuer à favoriser la rotation des véhicules, il est proposé de limiter la carte « commerçant » à deux véhicules - par commerce, par an - et d'autoriser le stationnement uniquement en zone verte, à l'inverse des zones d'abonnés des résidentiels de Villemomble. La carte sera naturellement délivrée sous présentation des pièces suivantes : un extrait KBIS datant de moins d'un mois, un bail commercial, le certificat d'immatriculation du véhicule. Il sera demandé une attestation employeur pour le véhicule d'un salarié. Le tarif proposé sera le même que celui des résidents, à savoir 173 € par an (tarif en vigueur à ce jour).

En cas de véhicule propre, la carte sera délivrée gratuitement dans la limite des 2 cartes autorisées.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en place d'une carte d'abonnement « commerçant » et son tarif annuel.

**M. MINETTO.-** Vous comprendrez que nous voterons pour, cela faisait partie des bonnes idées de notre programme, que vous avez reprise mot pour mot.

Toutefois, nous aimerions que vous vous poussiez un peu avec des zones « dépose minute » et des zones « livraison », absentes actuellement de notre Ville. Je me tourne vers l'adjoint qui s'occupe du stationnement. Souvent, la circulation dans Villemomble est perturbée par des camions qui, ne pouvant pas faire autrement, se garent en double file.

Je pense donc que c'est une bonne idée, nous l'approuvons, elle était dans notre programme mais je vous invite à le lire d'encore plus près puisque nous proposons des places « dépose minute » et « livraison ».

**M. GERBAUD.-** Notre premier programme date de 2018, moment où votre propre groupe n'en avait pas. Le programme 2020 ayant subi de très faibles améliorations par rapport à celui de 2018. Ce qui m'invite à vous demander qui a copié l'autre.

**M. CALMÉJANE.-** C'est particulier puisque c'est toujours la même personne qui relance le débat de la cour d'école. Peut-être cela lui passera-t-il ?

Pour en revenir à notre problème de carte de stationnement pour les commerçants, premier élément, je rappelle l'existence d'un tarif particulier, qui figure d'ailleurs toujours sur la fiche du site Internet de la Ville, c'est-à-dire un forfait mensuel de 50 €. Vous faites le choix de diviser quasiment par quatre le montant annuel. La seule difficulté que j'y vois, j'ai déjà évoqué les problèmes que vous avez créés aux riverains avec la piétonnisation du marché Outrebon, en permettant que chaque commerçant dispose de deux cartes, des véhicules de commerçant seront stationnés en zones vertes où des résidents pouvaient utiliser leur carte, voire pouvaient stationner devant chez eux à certains horaires gratuitement. Vous allez donc transférer le problème dans la zone verte.

Deuxième élément, je comprends mal votre logique puisque, dans les crédits annoncés dans le cadre du Budget Supplémentaire, vous annoncez une étude concernant le stationnement et la circulation tout en modifiant les paramètres. À mon avis, l'étude risque d'être perturbée. Quand on veut faire une étude, on prend un format à un instant t, puis on regarde comment le faire évoluer ; on ne fait pas évoluer le schéma pendant l'étude.

D'ailleurs, faire une étude de stationnement et de circulation en ce moment alors que certains sont en télétravail obligatoire, que d'autres subissent x contraintes, je ne sais pas si nous aurons les bonnes bases pour avoir le raisonnement à la fin.

Pour terminer, l'annexe me semble avoir une redondance : « sont concernés par la taxe commerçant les véhicules à énergie propre » « sont concernés les véhicules de fonctionnement : au gaz de pétrole liquéfié, GPL exclusivement ou non » puis la même chose en phrase suivante. Il est inutile de la laisser deux fois.

Pour tous ces éléments, les élus de notre groupe s'abstiendront.

**M. MINETTO.-** J'invite M. GERBAUD à relire ou réécouter la déclaration de Monsieur le Maire au premier Conseil municipal : il avait constaté que 90 % de son programme et du nôtre étaient identiques. Monsieur GERBAUD, vous risquez en conséquence d'entendre quelquefois cette même remarque. Quand ferez-vous les bonnes propositions, qui étaient dans notre programme et peut-être dans le vôtre, nous continuerons à dire « *vous avez raison de prendre les bonnes idées* ».

Je ne suis pas sûr que vous puissiez gagner au concours de celui qui l'a proposé en premier puisque vous êtes là depuis deux ans. J'arrête là le débat.

**M. GERBAUD.-** Tant que vous ne vous en attribuez pas la paternité et que vous conviendrez que ce sujet avait été évoqué par nos deux groupes, cela ne me pose aucun problème.

**M. MINETTO.-** C'est ce que j'ai fait.

**Mme POCHON.-** Nous ne sommes pas aux commandes.

**Mme PAOLANTONACCI.-** Pour répondre à M. CALMÉJANE et à M. MINETTO, cette carte est le début d'un statut « commerçant » auquel nous attribuerons d'autres choses qui n'existaient pas jusqu'à présent.

Une étude est effectivement lancée sur la circulation. Monsieur CALMÉJANE, vous considérez que cela en modifie les paramètres mais, actuellement, 56 cartes « commerçant » sont prises au prix de 50 €/mois. Cette carte de stationnement au même tarif que les abonnés résidentiels villemomblois, qui ont l'autorisation de stationner en zones orange et vertes, restreint les commerçants aux seules zones vertes. Son tarif permettra en plus aux commerçants qui n'en avaient pas jusque-là d'en prendre une et d'éviter de jouer au chat à la souris avec les ASVP.

Nous en perdrons certainement d'un côté avec deux cartes parce que trois ou quatre commerçants doivent en avoir plus de deux mais nous devrions en récupérer d'un autre côté par ceux qui s'abonneront plus facilement.

**Mme POCHON.-** Je ne sais pas si quelque chose est déjà prévu ou non pour les professionnels de santé qui s'arrêtent très peu de temps ?

**Mme PAOLANTONACCI.-** La carte « commerçant » est une première étape, nous nous attaquerons aux autres dans un second temps (paramédicaux, aides-soignants, infirmiers) qui, par leur faible revenu, sont aussi amenés à s'arrêter régulièrement et à ne pas toujours avoir le temps de passer au parcètre, donc ont tendance à être verbalisés.

Cette étape un peu plus complexe a été reportée au début d'année.

**Mme POCHON.-** Ce sont bien tous ceux qui font du soin à domicile ?

**Mme PAOLANTONACCI.-** Tout à fait.

**M. le MAIRE.-** Je sou mets cette Délibération aux voix, sur laquelle nous gommerons bien la redondance scripturale relevée par M. CALMÉJANE.

**Il est procédé au vote - Résultat : 6 abstentions (UVA) et 27 voix pour (RGE et RVE)**

Je cesse de modifier, nous passons maintenant à une série d'approbations d'avenant à des conventions conclues entre notre commune et différentes associations.

**2. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention conclue entre la Ville de Villemomble et l'association VILLEMOMBLE SPORTS et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant**

**3. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Villemomble et l'association VILLEMOMBLE HANDBALL et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant**

**4. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention entre la Ville de Villemomble et la Mission Locale de Gagny/Villemomble/Les-Pavillons-sous-Bois et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant**

**5. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Villemomble et l'ADEV (Association pour le Développement Économique Entrepreneurial Commercial et de l'Emploi à Villemomble) et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention**

**6. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Villemomble et le CMSMH (Centre Médico-Social Marcel Hanra) et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant**

**7. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Villemomble et l'AACV (Association Artistique et Culturelle de Villemomble) et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant**

**M. le MAIRE.-** Nous sommes convenus en conférence des présidents, s'agissant d'un sujet global, d'allouer un temps d'échange pour la présentation et la bonne compréhension de ces conventions. Elles sont assez simples. Elles prévoient tout simplement d'allouer une avance de subvention de 25 %, puisque nous avons transformé le calendrier budgétaire de la commune et que le budget 2021 sera voté fin mars. En attendant, il convient que ces grandes associations communales aient des subsides pour au moins payer les salaires, les charges et l'activité courante en lien avec leur but social.

J'insiste pour que nous puissions évoquer ces différentes entités : Villemomble Sports, Villemomble Handball, Mission Locale Gagny/Villemomble/Pavillon-sous-Bois, ADEV, le centre médico-social Marcel Hanra, AACV.

J'ouvre l'échange.

**M. CALMÉJANE.-** Ces délibérations sont liées à votre choix de voter le budget 2021 en mars alors qu'il était voté en décembre les précédentes années. En effet, cela impose cet exercice pour permettre aux associations de percevoir une partie de leur subvention en début d'année et ne pas les mettre en difficulté vis-à-vis de leur trésorerie.

Les votes seront différents en fonction des associations mais j'ai une question complémentaire : les autres associations, par exemple la SHVE dont la subvention est plus faible, ont été prévenues par courrier qu'au lieu de percevoir leur subvention fin janvier ou début février comme il était de coutume avec le vote du budget en décembre, ne l'auront qu'en mai ? Le budget étant voté fin mars, le temps que toutes les opérations d'écriture et autres soient effectuées, elles auront un trou de cinq mois.

Je ne reprends pas toute la liste, j'ai pris l'exemple de la SHVE car c'est celle qui vient dans l'ordre au niveau des montants.

Pour terminer, j'espère que nous aurons les éléments et le temps de débattre peut-être en commission de l'audit engagé sur les différentes associations pour lesquelles nous devons voter ce soir.

**M. MINETTO.-** Pour rappeler ce que nous avons dit lors de notre rencontre, les dotations décidées ce soir servent uniquement au fonctionnement des associations et nous aurons les audits en retour, lesdits audits seraient travaillés en commission et présentés en Conseil municipal.

Autrement dit, si un audit démontrait que telle association a des frais de siège bien trop important, cela ne veut pas dire que le montant accordé aujourd'hui serait multiplié par trois sur le restant de l'année.

Confirmez-vous que c'est ce dont nous sommes convenus ?

Sauf erreur de ma part, l'audit devait arriver hier, ce qui ne vous laissait pas le temps de le présenter ce soir, ce que nous avons tout à fait acté. En revanche, cela ne nous engage pas sur la suite des dotations données à ces associations largement dotées par la ville de Villemomble ?

**M. ROLLAND.-** Nous avons fait un point ce matin avec le cabinet d'audit, qui est à un stade intermédiaire. Nous attendons de finaliser pour une première passe convenue mi-janvier et une livraison définitive de tous les livrables des associations programmée par rendez-vous formel fixé au 26 janvier.

Sur les deux premières associations, nous aurons un point mi-janvier. De premières orientations ont été évoquées qualitativement ce matin mais nous n'avons pas l'évaluation complète. Des points de rencontre complémentaires sont prévus avec les responsables d'association dans la prochaine période.

**M. MINETTO.-** Quelles sont les associations ?

**M. ROLLAND.-** Nous avons demandé les premiers livrables mi-janvier concernant le centre médico-social et Villemomble Sports.

**M. le MAIRE.-** Vous avez évoqué le travail en commission. J'en profite pour remercier l'ensemble des collègues. Pour l'information de tous, à l'issue de notre Conseil du 10 novembre, ont été réglementairement réunies une première fois les commissions thématiques pour désigner leur vice-président.

D'une part, il apparaît que chaque commissaire a émis le souhait que ces commissions puissent travailler, en aient les moyens et se réunissent régulièrement. Il y aura au moins deux réunions par an.

D'autre part et en signe d'ouverture, que chacun retienne que, sur ces dix commissions, il a été proposé que trois d'entre elles aient un représentant de l'opposition en vice-président. Cela a été accepté par les deux groupes d'opposition. Pour la Vie Économique, c'est M. Aram KALANYAN du groupe UAV, et en tant que Président, je lui laisserai la main sur le fonctionnement de la commission, sur son ordre du jour et la fréquence de ces réunions. Pour la Commission des Affaires Familiales, son vice-président est M. Antoine RICHARD pour le groupe RGE.

Les audits concernant les cinq associations, objets des points à l'ordre du jour que nous allons voter d'une façon différenciée, seront abordés en commission idoine afin d'effectuer un pré-travail.

Pour finir, nous sommes tous convenus que l'objet de ces commissions consistera à poser des situations de l'action municipale, d'échanger sur le constat et de proposer. J'ai retenu une formule : on pose, on cause et on propose.

Concernant la remarque de M. CALMÉJANE concernant les autres associations, oui, avec M. ROLLAND, nous avons bien entendu adressé un courrier à l'ensemble des associations percevant une subvention, conséquente ou pas, pour les informer de notre nouveau calendrier budgétaire, en précisant que nous restions attentifs à une quelconque difficulté financière qu'elles pourraient avoir à subir en début d'année prochaine et à l'écoute de toute sollicitation de ces entités associatives.

**Mme POCHON.-** Je crois que, en tant que candidat, M. MINETTO avait signé la charte anticor\* stipulant justement que c'était une très bonne idée de laisser des commissions à l'opposition. Je crois d'ailleurs que c'est fait sur le plan national depuis un certain temps. La question pour nous n'est donc pas que cela existe. Je crois que vous n'en avez pas au moment du travail sur le règlement intérieur ou quand vous avez ouvert le bal des présidences de commission. C'est apparu un jour comme cela, une fois qu'au moins six commissions soient passées et vous avez donc décidé de la commission et de la personne. Vous n'avez pas prévenu le candidat de l'opposition. D'ailleurs, il existe présidents de groupe.

La forme aurait voulu que vous regardiez cela avec le président de groupe et que vous ne décidiez pas tout seul. Disons que cela amoindrit l'effet escompté qui était peut-être une transparence parce que cela n'a pas été fait de façon extrêmement transparente, ce que nous déplorons même si nous sommes absolument ravis que M. RICHARD soit vice-président de la commission, et je crois que vous le verrez à l'œuvre.

C'est une simple question de forme. Il existe des présidents de groupe, ils ont une fonction, ils doivent être consultés quand les choses ont lieu, ce n'est pas à vous de faire semblant d'ouvrir pour finalement ne pas respecter un règlement ou une façon de faire. Peut-être n'était-ce pas sur cette commission que nous aurions souhaité

éventuellement une vice-présidence. En tout cas, vous ne l'avez pas proposé aux présidents de groupe qui auraient dû en discuter avec leur groupe avant.

Ne faites pas forcément passer cette décision pour un geste gratuit, c'était un peu manipulateur monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.-** Je vous propose d'en rester au sujet des avenants conventionnels.

**M. CALMÉJANE.-** Je n'ajoute rien à ce qu'a dit Mme POCHON, je me suis déjà exprimé concernant votre autodésignation des vice-présidents de commission sans saisir les présidents de groupe.

Avant de passer au vote du point n° 2 de l'approbation de l'avenant à Villemomble Sports, je rappelle que notre collègue, Mme Laura LEFEVRE, du fait de son appartenance à Villemomble Sports, ne prendra pas part au vote.

**M. le MAIRE.-** C'est enregistré.

Dans ces conditions, je passe aux voix les délibérations suivantes :

- Approbation de l'avenant n° 2 à la convention conclue entre la ville de Villemomble et l'association Villemomble Sports.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité, à noter que Mme LEFEVRE (salariée de Villemomble Sports), M. BIYOUKAR, Mme LEFEBVRE et M. MALLET (représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration) ne prennent pas part au vote.***

- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention conclue entre la ville de Villemomble et l'association Villemomble Handball

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité ; à noter que M. BIYOUKAR, Mme PAGEGIE et M. GERBAUD (représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration) ne prennent pas part au vote.***

- Approbation de l'avenant n° 2 à la convention conclue entre la ville de Villemomble et la Mission Locale Gagny/Villemomble/Pavillons-sous-Bois

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité, à noter que M. BLUTEAU (membre du collège « élu ») et M. ACQUAVIVA, M. FITAMANT et M. ROLLAND (représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration) ne prennent pas part au vote.***

- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention conclue entre la ville de Villemomble et l'ADEV (Association pour le Développement Économique Entrepreneurial Commercial et de l'Emploi à Villemomble)

**M. MINETTO.-** Je donne une explication de vote pour la Délibération suivante : de la même manière que l'autre jour où nous nous sommes abstenus sur le vote de la subvention de l'ADEV au regard du fait que, dans le cadre des recours sur la campagne électorale, l'ADEV est impliquée, en tout cas citée, nous ne prenons pas part au vote.

Vous remarquerez que nous avons un président d'association élu municipal. C'est le premier de la série qui va suivre. Nous considérons certes que l'implication dans une association est importante mais, lorsque l'on est élu municipal, encore plus avec une fonction équivalente à celle d'un adjoint au Maire, on n'est pas obligé de rester président.

Nous ferons la même remarque pour les associations suivantes.

**M. le MAIRE.-** On n'y est pas obligé mais ce n'est pas interdit pour autant, à compter du moment où, et là ce sera le cas, nous allouons une subvention, ces personnalités ne prennent pas part au vote.

**Mme POCHON.-** Ce n'est pas la seule.

**M. CALMÉJANE.-** Avant de procéder au vote, il en est de même pour notre groupe vis-à-vis de l'ADEV puisque cette association s'était fortement impliquée dans la campagne électorale des élections municipales. Du fait de son mode de gestion partisan, nous nous abstiendrons sur cet avenant n° 1.

**M. le MAIRE.-** C'est entendu.

***Il est procédé au vote - Résultat : 9 abstentions (UAV et RGE) et 20 voix pour (RVE), à noter que M. BLUTEAU (adhérent), M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme LEFEBVRE (représentants du Conseil***

**municipal au Conseil d'administration) et Mmes PAOLANTONACCI et SERONDE (membres du Conseil d'Administration) ne prennent pas part au vote.**

- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention conclue entre la ville de Villemomble et le centre médico-social Marcel Hanra

**M. CALMÉJANE.-** Concernant le centre médico-social Marcel Hanra, nous l'avons déjà évoqué en début de séance, il en sera de même, notre groupe s'abstiendra du fait de l'absence d'information sur la gestion du centre et son implication dans le cadre des élections municipales passées.

**Mme POCHON.-** Nous ferons la même remarque sur la présidence et autre. Pour autant, nous voterons pour en espérant que, dans l'année à venir et les suites du Covid-19 (vaccination, etc.), notre centre médico-social reprendra enfin une place dans la politique de santé municipale, qu'il n'a largement pas.

**M. le MAIRE.-** Nous passons au vote.

**Il est procédé au vote - résultat : 6 abstentions (UAV), 27 voix pour (RVE et RGE), à noter que Mme LECOEUR et Mme HECK (représentantes du Conseil municipal au Conseil d'administration) ne prennent pas part au vote.**

- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention conclue entre la ville de Villemomble et l'AACV (Association Artistique et Culturelle de la ville de Villemomble)

**M. MINETTO.-** Nous formulons la même remarque, monsieur le Maire, sur le mélange des genres avec les autres associations. Nous savons comment s'est passée la campagne électorale avec un noyautage des associations, la présidente de l'association est une élue municipale adjointe au Maire à la culture. On peut être impliqué dans une association, j'ose espérer que nous sommes nombreux à l'être dans cette Assemblée, sans pour autant avoir la double casquette de celui qui donne l'argent et de celui qui préside.

**M. le MAIRE.-** Je rappelle une nouvelle fois, monsieur MINETTO, qu'à compter du moment où, pour éviter la gestion de fait, les élus du Conseil municipal ayant un lien avec lesdites associations ne prennent pas part au vote, il ne peut pas y avoir de collusion possible.

Une fois que j'ai dit cela, concernant singulièrement l'AACV, retenez que ses statuts sont tout à fait particuliers. La présidente de l'AACV, Mme Isabelle HECK, se met en tâche de réviser ses statuts parce que ces derniers prévoient que l'adjoint à la Culture est obligatoirement président de l'AACV. Je vous avoue que, en termes de vie associative que j'ai longtemps menée, c'est assez incompréhensible. Faut-il que nous soyons arrivés justement à la tête de cette commune pour nous rendre compte visiblement d'une irrégularité et, sous l'égide de Mme HECK, qu'elle puisse être corrigée.

**M. CALMÉJANE.-** Cela ne vous a pas perturbés.

**Mme POCHON.-** Vous poussez le bouchon un peu loin monsieur le Maire. Nous parlons de cette histoire de gestion de fait depuis des années, ma question de tout à l'heure y faisait référence. Et vous avez l'air de considérer que la seule gestion de fait serait de prendre part au vote au moment du vote de subvention. Cela ne se résume pas à cela. C'est justement séparer le fonctionnement qui n'est pas simplement budgétaire, ce sont aussi des choix ?

Je vous le dis : nous serons franchement extrêmement vigilants. Je ne voudrais pas avoir à reparler d'associations pour lesquelles nous avons eu communication avec le Préfet en notre temps, et dans laquelle vous étiez directement concerné. Je pense que la gestion de fait ne relève pas seulement du fait de s'abstenir au Conseil municipal lors du vote de la subvention.

Il y a des présidents multiples d'association. Tous ceux qui ont des associations à Villemomble le savent qu'il faut passer par des fourches caudines pour avoir un stand à la St-Fiacre ou une subvention. C'est une mainmise sur le monde associatif et il faut que cela change. Vous y avez très largement concouru ces vingt dernières années.

**M. le MAIRE.-** Je soumetts cet avenant au bénéfice de l'AACV aux voix.

**Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité, à noter que Mme HECK (Présidente de l'association) et M. HADAD, M. ROLLAND et Mme SERONDE (représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration) ne prennent pas part au vote.**

## **12. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Villemomble et le Club G. Bergougniou et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant**

**M. le MAIRE.** - Il me paraît logique que nous abordions également l'avenant n° 1 à la convention conclue entre la ville et le club Geneviève Bergougniou avec votre accord et afin d'éviter quelques répétitions orales qui pourraient grever le temps, nous avons toujours une heure limite particulière.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité, à noter que Mme LECOEUR, Mme HECK et M. BIYOUKAR (représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration) ne prennent pas part au vote.*

## **8. Fixation du montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour le financement des charges transférées à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est pour l'exercice 2020**

**M. ROLLAND.** - L'Établissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Grand Est, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par le décret n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 exerce depuis cette date, en lieu et place des communes membres, les compétences en matière de Politique de la Ville, assainissement et eau, gestion des déchets ménagers et assimilés, élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et élaboration du plan climat-air-énergie – auxquelles sont venues s'ajouter : l'aménagement, le développement économique, le renouvellement urbain, les clauses d'insertion, les mobilités et l'habitat.

Les villes participent au financement de l'EPT par l'intermédiaire du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

Le Conseil de Territoire a fixé, lors de sa séance du 4 février 2020, les montants du Fonds de Compensation des Charges Territoriales mais la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) ne s'est pas réunie en 2020 afin de fixer le montant définitif des ressources nécessaires au financement de l'EPT et du montant définitif de la contribution de chaque commune membre pour l'exercice 2020.

Il nous a été précisé que nous restions sur un montant provisoire.

Pour la commune de Villemomble, la contribution au Fonds de Compensation des Charges Territoriales pour les compétences transférées pour 2020 a été fixée par le Conseil de Territoire du 4 février de 2020 à 145 513 €, répartie de la manière suivante :

- Compétences transférées en 2016 : 102 986 € au titre des compétences PLU, Contrat de ville, et Eaux pluviales ;
- Compétences transférées en 2018 :
  - 17 029 € au titre de la compétence Aménagement,
  - 22 814 € au titre de la compétence Économique ;
- Compétences transférées en 2019 :
  - 2 684 € au titre de la compétence Habitat.

Ce montant ne tient pas compte de la déduction des charges indirectes liées au fonctionnement de l'Hôtel d'Entreprises, conformément à la convention signée avec l'EPT Grand Paris - Grand Est le 28 avril 2018.

Par courrier en date du 9 mars 2020, l'EPT a confirmé la prise en compte de ce réajustement d'un montant de 2 815 € lors de la CLECT qui fixera le montant du FCCT définitif. De plus, ce montant n'a pas été réajusté comme les années précédentes et devrait s'élever à 2 849 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le montant de la contribution de la Ville au Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour le financement des charges transférées à l'EPT Grand Paris Grand Est pour un montant de 142 664 €, répartie de la manière suivante :

- Compétences transférées en 2016 : 102 986 € au titre des compétences PLU, Contrat de ville, et Eaux pluviales.
- Compétences transférées en 2018 :
  - 17 029 € au titre de la compétence Aménagement.
  - 19 965 € au titre de la compétence Économique (soit 22 814 € - 2 849 €).

- Compétences transférées en 2019 :
- 2 684 € au titre de la compétence Habitat.

J'ajoute qu'en termes budgétaires nous avons prévu 195 000 € sur ce poste, nous sommes donc largement dans la prévision budgétaire.

**M. RICHARD.-** Je profite de ce point pour demander le montant que la Ville perçoit du Territoire.

**M. ROLLAND.-** Pour la Commune, c'est un bilan global net qui fixe le montant une fois par an au travers des décisions prises par la CLECT. Ce montant de 145 000 € est donc la seule contribution de la Commune. Cela correspond budgétairement à une dépense pour la commune.

**Mme POCHON.-** Certes mais combien reçoit-elle du Territoire ?

**M. MINETTO.-** La différence entre la perception et la contribution est-elle positive ou négative ?

**M. le MAIRE.-** Dans le cadre de la loi MAPTAM, les compétences dévolues à la Ville sont remontées au Territoire. À partir de là, la Ville ne perçoit rien. En revanche, prenons un exemple décidé lors du bureau délibératif de lundi, à l'espace Mimoun, qui seront les prémisses du PNRU régional, et dont bénéficiera le quartier des Marnaudes et de la Fosse aux bergers. C'est enfin la réalisation d'un parc de stationnement, de deux aires de terrain de sport, d'une aire de fitness, des éclairages, de la vidéo surveillance.

Il a été décidé en bureau délibératif lundi matin la mise en œuvre de ces opérations pour la « bagatelle » de 1,2 M€, largement prise en charge notamment grâce à des subventions (région IDF pour 575 000 €) ou par l'ANRU dont nous connaissons bien le président. Cela permet à la Ville de ne pas prendre en charge en totalité, le reste à charge étant aujourd'hui estimée à 120 000 €.

En revanche, nous bénéficierons de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage de l'ETP, et de la livraison de ce tout premier équipement qui devrait arriver dans les six mois.

J'en suis extrêmement fier, sachant en toute humilité que ce sujet a été longuement débattu, les majorités précédentes ont bataillé pour avoir un bon PNRU régional, il est particulièrement généreux, et surtout une très bonne entente entre nos services et ceux du Territoire.

En bref, la Ville ne touche pas d'argent s'agissant de compétences dont elle n'est plus en charge, *a contrario* nous bénéficions d'une plus grande collectivité, ce qui permet un portage financier que nous n'avons plus à notre charge.

**M. CALMÉJANE.-** Il est un peu particulier que la question concernant Grand Paris Grand Est soit posée par la Gauche puisque c'est le gouvernement précédent qui a imposé aux communes ce type de fonctionnement. Comme le disait mon voisin, c'est bien de bénéficier de l'ingénierie mais cela fait quand même cher l'ingénierie. Pour un projet qui sortira de temps en temps, la Ville se voit tout de même prélever 150 000 €/an. Il faudra faire les plus et les moins d'ici quelques années.

Je prends l'exemple de l'état de déshérence dans lequel est laissée la déchetterie, fermée exceptionnellement depuis le 6 octobre et sur laquelle nous n'arrivons pas à avoir d'information. Quand j'envoie des mails à la direction de Grand Paris Grand Est, je n'ai pas de réponse. Plus anecdotique, alors que j'avais signalé que l'année dernière ils avaient déjà oublié la collecte des sapins début 2020 dans le calendrier transmis, j'ai évoqué le sujet à la dernière réunion de l'Assemblée du Territoire pour les alerter sur le fait de ne pas recommencer pas cette erreur, elle a été répétée : aucun ramassage de sapin n'était prévu au calendrier. Cela a obligé la commune à la remettre.

Je me permets de prendre la parole ce soir si des personnes nous écoutent sur Facebook pour les informer qu'une collecte est prévue le 4 janvier.

Ce Territoire n'est pas encore, mais loin d'être mature dans ses objectifs et dans ses réalisations.

Ce n'est pas terminé puisque, hier soir, Philippe DALLIER a évoqué le déséquilibre financier qui risque d'arriver dans les prochaines années avec la disparition de la dynamique des impôts économique et, à l'inverse, l'augmentation des charges de fonctionnement du Territoire. Se pose une véritable question sur la pérennité de ces territoires. Plus grave encore pour nos communes, quand les territoires n'auront plus les moyens qui viendront de la dynamique financière des activités économiques, malheureusement, du fait du Covid-19, la dynamique économique sera loin des objectifs en 2021, la Banque de France et l'INSEE annoncent de sérieuses difficultés, ce sont les annonces qui seront appelées à l'équilibre financier des territoires.

Voilà le résultat d'une politique inconsidérée, votée par le précédent Gouvernement et qui continue à être appliquée par le Gouvernement actuel, ce dernier ayant pourtant promis il y a deux ans de revoir le sujet. J'ai encore en mémoire le discours du Président de la République « on réformera cela en novembre 2018 », nous n'avons rien vu, les territoires continuent à avoir des difficultés financières.

Ce soir, c'est une anecdote mais il y a un peu moins de charge parce que des choses n'ont pas été réalisées par le territoire, donc heureusement notre FCCT n'augmente pas. D'ailleurs, le Législateur a oublié d'écrire dans la loi ce qu'il se passerait si nous ne votions pas ce soir.

**M. le MAIRE.-** Je vous demande de bien vouloir observer l'article 26 de notre règlement intérieur.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? (*Non.*) Je sou mets aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

## **9. Approbation de la décision modificative n° 1 au Budget 2020 de la Ville**

**M. ROLLAND.-** Il est proposé de délibérer sur un ajustement des crédits de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville afin de permettre le transfert des travaux réalisés en régie, dont le montant s'élève à 52 028,00 €, de la section de fonctionnement à la section d'investissement, aux fins de récupérer le Fonds de Compensation pour la TVA, auquel les investissements sont éligibles.

|                | <b>DÉPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|----------------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 52 028,00       | 52 028,00       |
| INVESTISSEMENT | 52 028,00       | 52 028,00       |
| TOTAL          | 104 056,00      | 104 056,00      |

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la Décision Modificative n° 1 au Budget 2020 de la Ville, d'un montant de 104 056,00 €.

**M. le MAIRE.-** Y a-t-il des prises de parole ?

**M. CALMÉJANE.-** Nous voterons pour cette Décision puisque, dans le cadre de notre débat sur le Budget Supplémentaire, j'avais signalé une erreur d'imputation des crédits concernant la voirie. Ils avaient été mis en fonctionnement, je suis heureux de les retrouver en investissement pour permettre à la Collectivité de récupérer la TVA comme il est de droit.

**M. RICHARD.-** Une explication de vote : n'ayant pas voté le budget la fois dernière, nous ne participerons pas à ce vote.

**M. le MAIRE.-** Néanmoins, je le sou mets aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité, à noter que les élus du groupe RGE ne prennent pas part au vote.***

**10. Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'APCP 002 pour la réalisation d'un pôle petite enfance comprenant la reconstruction de la crèche Saint-Charles de 66 places et la réalisation d'une nouvelle crèche de 60 places avenue du Raincy à Villemomble**

**M. ROLLAND.-** Pour rappel, par délibérations n° 6 du 21 décembre 2017, n° 36.2 du 20 décembre 2018, n° 4 du 27 juin 2019 et n° 4-2 du 19 décembre 2019, le Conseil municipal a voté l'APCP 0002 comme suit :

| N° de l'autorisation de programme | Montant de l'AP | Réalisations antérieures | Montant des crédits de paiement 2020 |
|-----------------------------------|-----------------|--------------------------|--------------------------------------|
| 002                               | 3 174 681,70 €  | 2 895 981,70 €           | 278 700,00 €                         |

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'augmentation du montant de l'autorisation de programme et de la répartition des crédits de paiement, comme suit :

| N° de l'autorisation de programme | Montant de l'AP | Réalisations antérieures | Montant des crédits de paiement 2020 | Montant des crédits de paiement 2021 |
|-----------------------------------|-----------------|--------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 002                               | 3 190 320,99 €  | 2 895 981,70 €           | 154 839,29 €                         | 139 500,00 €                         |

L'augmentation de l'autorisation de programme correspond à des travaux supplémentaires notamment du lot « Plomberie/Chauffage/Ventilation/Climatisation ».

Le montant définitif de l'autorisation de programme devrait être amené à être diminué du fait de la mise en liquidation judiciaire de la société ARC TCE - lot 1 « Gros-œuvre », qui n'a pas réalisé l'ensemble des travaux prévus au marché.

Je précise tout de suite qu'il n'y aura pas d'augmentation. Le service concerné est arrivé à faire valoir les différents litiges. Nous serons en dessous du montant total.

Compte tenu des litiges, il y a un décalage car le délai n'a pas pu être finalisé. Ce sera finalisé début 2021. Il reste donc nécessaire que vous autorisiez un montant des crédits 2021 mais sauver le programme. En revanche et pour être clair, nous n'utiliserons pas la totalité du report des 139 500 € qui figurent ici et nous resterons dans un montant global inférieur aux 3 174 681, 70 €.

**M. le MAIRE.-** Avez-vous des questions ?

**Mme POCHON.-** Nous déplorons que toutes les places en crèche ne soient pas ouvertes parce qu'il y a un vrai besoin pour les jeunes couples dans la Ville. Si on a su rendre attractif la paie des policiers municipaux, on devrait pouvoir rendre plus attractif le salaire des personnes qui travaillent en crèche de façon à trouver le personnel nécessaire pour ouvrir tous les berceaux potentiels de la ville de Villemomble, dans cet espace qui existe et qui coûte un peu d'argent.

**Mme FITAMANT.-** La crèche *Les Lucioles* va pouvoir accueillir les vingt bébés, que nous avons en réserve et que nous n'avons pas pu accueillir. Il nous manquait des auxiliaires.

**Mme POCHON.-** On a donc plus de places d'un seul coup ?

**Mme FITAMANT.-** Ce sont les auxiliaires de Minipouss qui iront aux Lucioles, ainsi la crèche sera complète, nous l'espérons, au 4 janvier.

**M. le MAIRE.-** J'en profite pour saluer le travail de notre collègue, Patricia FITAMANT, qui a beaucoup œuvré en recevant les familles, en s'attachant à trouver des solutions, ce qui permet ce bon résultat.

Restons néanmoins concentrés sur la Délibération qui porte sur un sujet budgétaire.

**M. CALMÉJANE.-** Je suis heureux des informations que nous a données M. ROLLAND, c'est la démonstration que ce change a été bien mené puisqu'il n'y aura pas de dépassement d'enveloppe et que cette structure a été livrée dans les délais.

En ce qui concerne les problèmes de personnel qui viennent d'être évoqués, il est parfois plus difficile de trouver du personnel agréé que de mener un chantier important comme celui-là.

Concernant la Délibération, un des seuls intérêts des APCP est leur pluralité, ce qui fait obligation d'inscrire obligation des crédits dans le budget suivant tant que l'APCP n'est pas terminée. La Délibération de ce soir est donc de fait. Dans les textes, si l'opération n'est pas clôturée, cela devient quasiment obligatoire pour la Commune de finir de régler les dépenses correspondant aux autorisations de programme engagées par la Collectivité.

**M. le MAIRE.-** J'appelle aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

### **11. Ouverture anticipée de crédits d'investissement 2021**

**M. ROLLAND.-** L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif ou jusqu'au 15 avril et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la Délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Dans ce cadre, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement à hauteur de 4 132 595 €, soit 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (BP + BS) afin de permettre aux services municipaux de démarrer les missions les plus urgentes et de faire face aux besoins jugés prioritaires.

La répartition par chapitre budgétaire est la suivante :

|               |                                                 |                |
|---------------|-------------------------------------------------|----------------|
| Chapitre 20   | Immobilisations incorporelles                   | 352 416,00 €   |
| Chapitre 21   | Immobilisations corporelles                     | 2 322 402,00 € |
| Chapitre 23   | Immobilisations en cours                        | 1 456 527,00 € |
| Chapitre 4541 | Travaux effectués d'office pour compte de tiers | 1 250,00 €     |

**M. le MAIRE.-** À moins que le sujet ait la nécessité d'être débattu, je le mets tout de suite aux voix.

**M. MINETTO.-** N'ayant pas voté l'ancien budget, nous ne participons pas au vote.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité, à noter que les élus du groupe RGE ne prennent pas part au vote.***

### **13. Approbation de la convention cadre à intervenir entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, France Médiation, ALTM (Agence Lyon Tranquillité Médiation) et la Ville relative au projet « Médiateur à l'école », dispositif de médiation sociale en milieu scolaire et autorisation donnée à Monsieur le maire de signer ladite convention cadre**

**M. FITAMANT.-** « Médiateur à l'Ecole » est un dispositif global de médiation sociale en milieu scolaire qui permet d'aborder, de manière globale, les questions de violence, d'incivilité et de décrochage scolaire et de favoriser le développement des comportements citoyens dans les écoles élémentaires et les collèges.

Actuellement, la personne se trouve aux collèges et sa mission sera étendue aux écoles élémentaires rattachées à ces collèges.

Depuis 2012, France Médiation coordonne le dispositif au niveau national. La Préfète déléguée pour l'égalité des chances a souhaité déployer ce dispositif sur le département de la Seine-Saint-Denis par le recrutement de 40 personnes en contrat adultes relais.

La ville de Villemomble est dotée depuis septembre 2020 d'un médiateur social. Il est affecté au collège Jean de Beaumont (classé dans une zone QPV). Il a pour mission de :

- assurer une présence rassurante et dissuasive, à l'intérieur et aux abords de l'établissement,
- prévenir et gérer les situations conflictuelles à partir des techniques de médiation,
- écouter et accompagner les élèves et les familles sur les difficultés rencontrées et les mettre en relation avec les autres professionnels, il peut donc s'inscrire dans une médiation plus générale,
- mettre en place des actions de sensibilisation sur le vivre ensemble, la prévention des violences ou du harcèlement,
- animer des projets participatifs pour valoriser le potentiel des élèves et les impliquer dans la vie scolaire,
- former les élèves à la médiation par les pairs afin de les rendre acteurs du bien-être à l'école et de favoriser leur épanouissement personnel.

France Médiation a délégué au niveau local à l'association Agence Lyon Tranquillité Médiation (ALTM) la gestion opérationnelle, à savoir l'encadrement et l'animation de l'action du médiateur.

Le budget pour un poste s'élève à 40 000 € par an, financé comme suit :

|                      |                                                              |                  |
|----------------------|--------------------------------------------------------------|------------------|
| Ville de Villemomble | ANCT<br>(Agence Nationale<br>de Cohésion<br>des Territoires) | France Médiation |
| 7 500 €              | 19 639 €                                                     | 12 861 €         |

Une convention qui fixe le cadre partenarial et financier doit être signée entre France Médiation, l'ALTM, la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la ville de Villemomble.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer l'engagement de la ville de Villemomble dans le dispositif Médiateur à l'école,
- d'approuver le contenu de la convention cadre de partenariat à intervenir entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, France Médiation, ALTM (Agence Lyon Tranquillité Médiation) et la Ville relative au projet « Médiateur à l'école », dispositif de médiation sociale en milieu scolaire ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et le cas échéant, tout avenant à celle-ci ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- d'attribuer à l'ALTM une subvention de 7 500 € par an pour une durée de trois ans, à compter de l'année scolaire 2020/2021.

**Mme POCHON.-** Je sollicite la parole parce que je suis toujours un peu surprise de voir confier des missions déjà existantes au sein de l'Éducation nationale, notamment au personnel de vie scolaire. C'est une ancienne CPE qui vous parle et pratiquement toutes les missions que vous avez déclinées sont celles du CPE. Certes, on n'est jamais trop nombreux mais je m'interroge : est-ce à la demande du chef d'établissement ? Comment cela se passe-t-il ? Qui gère ? Qui chapeaute ? Qui est le personnel hiérarchique de cette personne ? Qui l'a choisie ? Comment cela s'articule avec les surveillants et nombreux personnels déjà présents dans les établissements scolaires ?

Il y a toujours ce type de dispositif clinquant et assez joli et qui coûtent beaucoup d'argent mais, souvent, on n'en tire pas grand-chose.

**M. le MAIRE.-** Avant de donner une réponse complémentaire, chère collègue, nous avons tous parcouru la convention cadre et il apparaît qu'elle répond quasiment à toutes vos interrogations.

L'engagement de la Préfecture de Seine-Saint-Denis est de veiller à la bonne coordination institutionnelle et donc de financer le projet.

**Mme POCHON.-** Qu'en dit le chef d'établissement ?

**M. le MAIRE.-** Je me permets de poursuivre.

La convention indique qui met à disposition et c'est la Direction académique. C'est donc l'émanation de l'Éducation nationale. À partir de là, ce n'est pas faire faire un métier par quelqu'un à la place d'autres, c'est précisément la Direction académique.

Nous concernant, il nous revient de nommer un référent, de faire l'état des lieux et de faciliter le déploiement de l'action de cette médiatrice.

Le Département, dont je suis le modeste représentant, participe au comité de pilotage et informe l'ensemble des partenaires.

Je suis donc tenté de dire, au-delà du recrutement ou de la voie hiérarchique, que tout est précisé dans la convention.

**Mme POCHON.-** Justement, je posais la question car nous avons des adjoints délégués. Peut-être M. FITAMANT a-t-il discuté avec le chef d'établissement, je voudrais savoir comment c'est vécu dans l'établissement. C'est là l'important.

**M. FITAMANT.-** Nous avons effectivement pris contact avec le chef d'établissement. Les retours sont très positifs. Les premiers bilans font apparaître un apaisement de certains conflits. Cela date de début septembre mais l'ensemble du personnel est très satisfait de cet apport de médiation qui, à mon avis, a tout son sens, surtout au regard des incidents qui avaient été relevés dans le collège. Je crois que c'est un des collèges qui dénombrerait le plus fort taux d'incidents du 93.

**Mme POCHON.-** Vous voulez rire ? Je vous fais un petit tour à Saint-Denis monsieur FITAMANT ?

**M. FITAMANT.-** C'est ce qui apparaît dans les statistiques, je n'ai pas visité l'ensemble des collèges.

C'est un plus. C'est lié aussi au statut de collège situé en zone QPV. Vu la multitude de fonctions apportées par cette médiatrice, le Principal est entièrement satisfait de cette personne.

**M. RICHARD.-** Donc le référent de ce projet est bien M. FITAMANT ?

**M. le MAIRE.-** La réponse est non puisqu'une chargée de mission vient de rejoindre l'effectif de la ville de Villemomble, en charge de la prévention. Ce sera plutôt elle qui sera la référente pour le suivi au titre de la Ville.

**M. RICHARD.-** Vous avez parlé d'impliquer les écoles élémentaires, ce sera à partir de quand ?

**M. FITAMANT.-** C'est actuellement en discussion avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale. Nous venons de prendre contact avec lui, nous l'espérons pour le début d'année prochaine ou très prochainement.

**M. PRINCE.-** Il reste effectivement un travail avec les écoles élémentaires puisque nous avons le cycle trois (CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>).

Pour ma part, j'ai vraiment été emballé par les premiers rencontres. Pour compléter ce que disait M. FITAMANT, le médiateur travaille aussi sur les abords du collège et non pas uniquement dans l'enceinte. Cette vision globale est vraiment intéressante. Je pense qu'il faut laisser la chance à ce projet de démarrer, après de revenir dans votre commission pour faire un point et suivre l'évolution de tout cela.

Au premier abord, ce n'est pas un projet qui tombe du ciel et qui n'a pas vraiment d'intérêt. Souvent, on segmente les compétences, notamment pour le collège et, là, j'ai trouvé que c'était vraiment intéressant, y compris le lien avec les écoles élémentaires.

**M. CALMÉJANE.-** D'abord, je suis heureux de voir aboutir ce projet puisqu'il a été engagé par la précédente majorité. Je tiens à le préciser car j'ai entendu que c'était un peu laborieux d'expliquer de quelle manière tout cela est venu, je vous redonne l'historique :

Un jour, la précédente Préfète à l'égalité des chances a réuni les maires concernés par la Politique de la Ville en leur expliquant qu'elle avait récupéré des crédits du national, que l'on nous demandait de mettre en place un certain nombre de types de médiation, comme celle qui nous est présentée ce soir. Elle a ainsi fléchi un certain nombre de communes : nous proposons, il y aura le financement, à vous de compléter, mettez en œuvre ce processus.

Pour répondre à la question posée, cela vient d'en haut. Cela peut avoir un but louable, il faudra en dresser le bilan d'ici quelques mois ou années, à condition que les engagements financiers de l'État soient pérennisés, puisqu'ils peuvent être remis en cause chaque année à l'occasion des budgets affectés à la Politique de la Ville nationalement, et déclinés à l'échelon départemental.

Je suis donc heureux que cela ait démarré en septembre puisque cela avait été entamé par la précédente majorité comme exposé puisque l'on précise « *de confirmer l'engagement de la ville* », cela veut bien dire qu'il y avait déjà un engagement précédent.

En conclusion, nous voterons pour cette délibération.

**M. le MAIRE.-** Je mets aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

#### **14. Approbation d'une convention partenariale à intervenir entre l'État et les villes du Raincy et de Villemomble pour la mise à disposition d'un travailleur social au Commissariat du Raincy/Villemomble, et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention**

**M. FITAMANT.-** Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la délinquance, et plus particulièrement afin de mettre en œuvre l'un des axes prioritaires de l'accès au droit et de l'aide aux victimes, les maires de Villemomble et du Raincy ont manifesté auprès des services de l'État leur intérêt afin de conclure une convention partenariale pour la mise à disposition d'un travailleur social au commissariat du Raincy et de Villemomble dont le ressort concerne ces deux villes.

Cette convention consiste en la mise en place d'un dispositif de prise en charge des personnes, mise en contact avec les services de police, et particulièrement les victimes et les mis en cause, au sein d'une permanence sociale située à l'intérieur du commissariat de police du Raincy et de Villemomble.

L'intervenant social qui interviendra dans le cadre précité sera recruté parmi les corps sociaux des assistant(e)s sociaux (les), d'éducateurs (trices) spécialisée(s) ou de conseillers (es) en économie sociale et familiale.

Il ou elle est placé(e) sous l'autorité administrative de la Ville la plus fortement peuplée, en l'occurrence Villemomble. Il ou elle est par ailleurs placé(e) sous l'autorité fonctionnelle du chef de la circonscription de proximité qui fixe les missions spécifiques de son activité.

Les missions du travailleur social répondent à des missions de proximité, motivées par l'urgence, auprès de toute personne majeure ou mineure, victime, témoin ou mis en cause, concernée par une affaire présentant un volet social, notamment les cas de violences conjugales, intrafamiliales, les situations de détresse et de vulnérabilité, les cas d'alcoolisme, de mineurs fragilisés ou primo-délinquants.

L'intervenant social est saisi soit directement par le chef de circonscription, son représentant ou les policiers du commissariat, d'un service extérieur social des villes ou du Conseil départemental, les assistantes sociales scolaires, etc.

Le travailleur social exerce ses missions dans les locaux du commissariat. Les services de police fournissent les équipements mobiliers et de communication comprenant les frais d'exploitation et les fluides.

Les villes de Villemomble et du Raincy, une fois le travailleur social recruté, contribuent aux côtés de l'État, au paiement des salaires et des charges y afférentes.

À titre d'exemple, sur la base d'un montant prévisionnel annuel (salaire + charges) de 45 K€, la participation de l'État est plafonnée à 30 K€ et celles des deux villes seraient indexées, à due concurrence selon le poids démographique de chacune d'entre elles, ce qui pour Villemomble correspondrait à une participation annuelle de 10 000 € à 11 000 €.

L'État ne pouvant engager sa participation annuelle au-delà d'une année, ladite convention serait renouvelable expressément tous les ans.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe de la convention de partenariat relative à la mise à disposition d'un travailleur social au commissariat du Raincy Villemomble telle qu'elle sera finalisée dans les prochaines semaines entre les services de l'État compétents et les villes du Raincy et de Villemomble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir entre l'État et les villes du Raincy et de Villemomble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer chaque renouvellement de cette même convention par Décision prise en vertu de la délégation permanente qui lui a été consentie par le Conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales (délibération n° 1 du 15 juillet 2020).

**Mme POCHON.-** Bien entendu, nous sommes extrêmement favorables à la mise à disposition d'un personnel en accompagnement des victimes pour lesquelles se présenter dans un commissariat est un traumatisme.

Je voudrais porter la parole de personnes qui nous ont déjà contactés, plus le fait que nous l'avons constaté nous-mêmes, le fonctionnement de l'accueil du commissariat est très particulier, puisque l'on vous accueille sur le trottoir. Devant le commissariat, vous avez un interphone et vous devez annoncer à l'interphone, devant tout le monde, la raison de votre entrée. Je vous laisse imaginer comme cela peut être gênant de venir au commissariat et d'annoncer sur le trottoir à haute voix dans l'interphone où on vous entend mal le pourquoi de votre visite.

Il se trouve que les lieux permettent d'installer un sas. Dans vos relations avec le commissariat, il serait peut-être déjà une bonne idée de leur demander un accueil différent de la population, c'est-à-dire un pré-accueil : vous sonnez, on vous accueille dans le sas, alors peut-être peut-on vous demander la raison de votre venue. Sur le trottoir, c'est un accueil particulièrement froid et inadapté. Je le trouve gênant, pour ne pas dire plus fort.

Je vous demande donc de bien vouloir transmettre au commissariat le fait d'améliorer son accueil.

**M. CALMÉJANE.-** Nous voterons pour cette délibération parce qu'elle engage la commune pour seulement pour une année mais, comme je l'ai dit lors du précédent Conseil municipal au sujet d'une convention passée avec l'État et la police nationale dans le cadre des missions la police municipale, je m'interroge à savoir ce qu'il reste à la police nationale. En effet, notre police municipale aura beaucoup de missions. En plus, quand il en reste quelques-unes à la police nationale, on nous demande de payer un travailleur social pour l'installer dans le commissariat et remplir des fonctions qui pourraient être tout à fait réalisées et surtout financées à 100 % par l'État.

Je ne reviens pas sur les conditions d'accueil évoquées par Mme POCHON. C'est paradoxal. Il est vrai que, étant sous Vigipirate, le lieu le plus sécurisé est le commissariat mais ce n'est pas cela pour celui qui est agressé.

Pour les raisons évoquées par Mme POCHON, je recommande éventuellement la possibilité, et cela fonctionne relativement bien d'après les retours que j'en ai eus, de la pré-plainte en ligne. Cela permet d'exposer rapidement le sujet puis d'être reçu par un OPJ pour exposer dans le détail l'objet de la plainte que les personnes souhaitent déposer.

Nous voterons pour cette Délibération avec l'observation forte que ces missions devraient pleinement être à la charge de l'État et non pas encore une fois reposées sur les communes pour payer du personnel qui devrait, de par ses missions, être formés pour le faire ou éventuellement par des personnes spécialisées à l'intérieur des commissariats. Au bout d'un moment, les communes n'en pourront plus.

**Mme BERGOUGNIOU.-** J'ai une question à poser. À quelle date prévoit-on de signer cette convention ? Quelqu'un est-il déjà pressenti sur le poste ? Comment cela s'articulera-t-il ? Pour l'instant, nous sommes sur l'hypothèse de cette signature.

**M. le MAIRE.-** Pour répondre à cette dernière intervention, les deux communes du Raincy et de Villemomble devant approuver le principe d'un accord sur cette convention, les choses ne se mettront en œuvre qu'à partir du début d'année prochaine.

Quant au personnel pressenti, non, nous ne pouvons commencer l'édifice qu'en posant la première brique avant les suivantes.

Concernant vos remarques, je m'inscris totalement dans vos mots. Nous côtoyons les mêmes concitoyens qui ont malheureusement eu à devoir faire une démarche auprès du commissariat aussi simple soit-elle ou aussi effroyable soit-elle lorsque l'on est victime. Néanmoins, sans minorer vos propos avec lesquels je suis d'accord, nous sommes dans un monde particulier, qui n'est pas sûr que ce soit au niveau du terrorisme international ou que ce soit comme à Champigny-sur-Marne où des commissariats sont attaqués. Tour à tour, cela a été évoqué par un des débatteurs, c'est certes un endroit sécurisé mais c'est aussi un endroit qui peut être la cible d'attaque parce qu'il s'y trouve des armes de guerre.

**Mme POCHON.-** Regardez bien, il y a un sas.

**M. le MAIRE.-** Je me permets de poursuivre. Je connais bien les lieux. En tant que conseiller départemental, j'avais participé à l'inauguration avec le ministère de l'Intérieur de l'époque et le président du Département. De toute manière, la configuration des lieux oblige à un pré-accueil dans la rue. C'est cela qui n'est pas correct, nous en

sommes d'accord mais à compter du moment où quelqu'un pénètre dans le sas et peut très malintentionné, vous mettez en danger un équipement, pour lequel ensuite vous avez des fonctionnaires armés, qui peuvent donc avoir du matériel intéressant. Malheureusement, d'autres faits divers nous l'ont fait comprendre.

Je ne cautionne pas. Par ma voix, je porterai l'échange de ce soir auprès de la commissaire du Raincy Villemomble, avec laquelle M. MAHMOUD et moi-même faisons un point mensuel. Nous ne manquerons pas de trouver des améliorations quant à l'accueil mais c'est dévolu à celui des moyens alloués par l'État au travers du ministère de l'Intérieur.

Après avoir suffisamment digressé et afin de capter l'attention de chacun autour de la table, je soumetts aux voix.

**Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.**

Théoriquement, nous devrions aborder l'avis du Conseil municipal sur l'adhésion au SIFUREP de la commune de Carrières-sur-Seine. Je vous propose de la rattacher à la fin de notre ordre du jour puisque nous avons également une autre décision de même ordre, cela nous permettrait d'avancer. Je ne suis pas une horloge parlante, néanmoins, il est 19 h 30.

Dans ces conditions, je cède la parole à M. Serge ZARLOWSKI afin d'aborder à la suite les délibérations qui concernent le personnel.

## **16. Création de divers emplois pour accroissement saisonnier d'activité durant l'année 2021**

**M. ZARLOWSKI.**- En prévision de l'accroissement d'activité lié à certaines périodes de l'année, il est nécessaire de renforcer les effectifs dans certains services de la collectivité.

En application de l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Il est proposé au Conseil municipal de créer 74 emplois d'agents saisonniers non titulaires pour assurer des missions de gardien, agent d'entretien, agent de service, agent d'animation. Leur rémunération s'effectuera par référence au 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1 selon la nature des responsabilités exercées.

**M. MINETTO.**- J'ai dû vous questionner par mail pour avoir une série de statistiques sur le sujet. Les saisonniers dont il est question ce soir sont-ils ceux des périodes de vacances ou de maladie, les agents ayant le droit de s'absenter, ou sont-ils embauchés tout au long de l'année pour remplir la mission de service public que pourraient avoir des agents ? Auquel cas, cela doit-il être des saisonniers ou ce que vous appelez des contractuels à l'année ?

Nous sommes tous d'accord autour de cette table que, avec ce type de contrat, il est difficile de trouver un logement, décrocher des emprunts et programmer sa vie à long terme.

**M. ZARLOWSKI.**- Il s'agit principalement d'emplois saisonniers, et souvent sur l'été. En toute transparence, à la différence des autres années, il y a un petit plus puisque sont intégrées les traversées d'école dont le statut est un peu particulier et un choix, que nous avons fait avec monsieur le Maire, de renfort notamment en période Covid-19 sur de l'entretien où nous sommes passés de 10 à 15.

Pour nous laisser un volant possible, nous votons un nombre maxi mais je ne dis pas que nous en aurons l'utilisation complète et toute l'année. C'est fait sur ces bases en fonction du besoin.

**M. MINETTO.**- Typiquement, les gens qui font traverser les enfants devant les écoles, qu'il y ait une période d'essai au départ, d'ailleurs pour la personne également afin qu'elle vérifie que c'est conforme avec son emploi du temps et ses possibilités, pour nous, ce ne sont pas des contrats saisonniers. Je veux bien qu'ils le soient au départ mais, à partir du moment où c'était dans votre programme (monsieur GERBAUD, c'était aussi dans le nôtre), pour fidéliser les gens, vous devriez leur proposer autre chose qu'un contrat saisonnier. Ils doivent pouvoir se dire qu'ils ont le contrat pour toute l'année ou pour deux ans.

En résumé, c'est normal en période de test mais ces contrats devraient être fidélisés. Les emplois saisonniers ne donnent pas de perspectives à long terme.

**M. CALMÉJANE.**- Dans la suite de ce qui vient d'être évoqué, je pense que, au moment où nous voterons le budget en mars, il sera important d'avoir un peu la pré-ventilation, la commune aura alors largement avancé soit

sur l'affectation soit sur la pré-affectation des 74 agents saisonniers. Il sera intéressant de savoir dans quels services ils sont ou seront employés afin de donner un éclairage sur l'augmentation très substantielle du nombre de saisonniers.

**Mme POCHON.-** 74 saisonniers sur 500 agents, cela représente une proportion importante. Il ne faudrait pas non plus que la Commune favorise la grande précarité des gens qu'elle emploie, même si cela peut arranger certains d'avoir des emplois saisonniers et de remplacement.

Par exemple, le contrat de traversée des écoles est de combien d'heures quotidiennes, morcelées sur quatre fois ?

**M. le MAIRE.-** Oui, ce doit être 2 h 30.

**Mme POCHON.-** Par exemple, vous ne leur proposez pas autre chose dans l'intervalle ? C'est quatre fois trois quarts d'heure.

**M. le MAIRE.-** Avant de recéder la parole à M. ZARLOWSKI sur ce point particulier, la très grande difficulté est bien de faire autre chose. C'est une difficulté pour toutes les communes mais je ne reviens pas sur cette excellente disposition que nous avons prise et qu'un large nombre de Villemomblois nous félicite de mettre en œuvre mais elle requiert des personnes spécifiquement parce que l'on ne peut pas les occuper autrement entre chaque vacation. Rendez-vous compte, se termine le matin la traversée des enfants à 8 h 45, ils reprennent à 11 heures. Dans l'intervalle, il est difficile de prendre un service par exemple de l'enfance, de la restauration, dans l'entretien alors que l'on est déjà dans le temps scolaire ; on ne fait plus passer d'agent de ménage dans les classes, la préparation des repas est commencée.

Quelque part, le cumul d'emploi inhérent à la Collectivité intrinsèquement n'est pas possible.

**M. ZARLOWSKI.-** Une réponse à deux temps.

D'abord, une réponse adressée à Mme POCHON concernant spécifiquement les traversés d'école, il est vrai que c'est très particulier. À savoir que nous nous adaptons aussi à la demande, ce n'est pas uniquement de notre fait. Pour l'exprimer autrement, quand nous avons créé ces premiers postes, cela a d'abord été ouvert en complément de service pour les agents pour qui c'était possible. Par exemple, il y a certains agents d'animation. Pour simplifier, ils ont un planning au semestre, ils pouvaient être disponibles le matin, et ils se sont proposés.

Nous pouvons avoir des compléments de personnes retraitées, qui ne sont donc pas à la recherche d'un statut particulier. C'est juste pour ce complément de service.

C'est aussi l'offre et la demande, ce volant permettant de répondre complètement.

D'autres réponses adressées à M. CALMÉJANE, la pré-ventilation demandée est détaillée dans la Délibération.

**M. le MAIRE.-** Je propose de mettre aux voix la création de ces divers emplois.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

## **17. Modification du tableau des effectifs**

**M. le MAIRE.-** Ce sont trois suppressions concernant les grades : rédacteur, administratif à temps non complet 27 heures 30 et adjoint d'animation.

Je le mets aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

## **18. Approbation du RIFSEEP (Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, Expertise et à l'engagement Professionnel) des agents de la Fonction Publique**

**M. ZARLOWSKI.-** Le Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, Expertise et à l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est constitué de deux parts :

- l'Indemnité de Fonctions, des Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle ;

- le Complément Indemnitare Annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Le Conseil municipal a déjà délibéré pour la mise en place de la part fixe (IFSE) en juin 2017. La création de la part variable (CIA) était prévue pour une Délibération ultérieure.

Il convient aujourd'hui de délibérer de nouveau sur les deux parts car :

- les bénéficiaires étaient limités du fait de l'attente du décret sur le cadre d'emploi de référence de la Fonction Publique d'État ;
- le préfet de la Seine-Saint-Denis a exigé de l'ensemble des collectivités du Département de délibérer sur la part fixe ET sur la part variable.

Les conditions d'attribution de l'IFSE n'ont pas changé, seule une mise à jour des bénéficiaires est opérée.

Sur la mise en place du CIA :

Ce complément indemnitaire annuel pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel.

L'autorité territoriale arrête le montant du CIA déterminé, en tenant compte des résultats de l'évaluation professionnelle selon les critères suivants :

- atteinte des objectifs annuels,
- respect des horaires de travail,
- niveau d'engagement dans la réalisation des missions et/ou du projet de service,
- qualités relationnelles (esprit d'équipe, sens du collectif),
- capacité/volonté à s'adapter (flexibilité en cas de situation d'urgence, gestion des imprévus).

Chaque cadre d'emploi est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds fixés dans la limite des plafonds applicables à la Fonction Publique d'État.

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères d'évaluation ci-dessus.

L'entretien professionnel pris en compte sera celui de l'année N-1 pour un versement du CIA en année N. Ces montants ne sont pas reconductibles automatiquement d'une année sur l'autre et peuvent être compris entre 0 et 100 % du montant maximal.

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE, les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

| CATÉGORIES A                                                                          |              | MONTANTS ANNUELS |                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|------------------------------------|
| EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)                                                           | MONTANT MINI | MONTANT MAXI     | PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES |
| Direction Générale                                                                    | 0 €          | 500 €            | 6 390 €                            |
| Direction de pôle                                                                     | 0 €          | 500 €            | 5 670 €                            |
| Chef de service ou de structure                                                       | 0 €          | 500 €            | 4 500 €                            |
| Chargé de mission, chargé d'enseignement, fonctions de coordination et/ou de pilotage | 0 €          | 500 €            | 3 600 €                            |

| CATÉGORIES B                                                                              |              | MONTANTS ANNUELS |                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|------------------------------------|
| EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)                                                               | MONTANT MINI | MONTANT MAXI     | PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES |
| Responsable de service ou de structure                                                    | 0 €          | 500 €            | 2 380 €                            |
| Chargé de mission, fonctions de coordination et/ou de pilotage, encadrement intermédiaire | 0 €          | 500 €            | 2 185 €                            |
| Instruction avec expertise, animation, technicité et qualification particulière           | 0 €          | 500 €            | 1 995 €                            |

| CATÉGORIE C                                                                                                   |              | MONTANTS ANNUELS |                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|------------------------------------|
| EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)                                                                                   | MONTANT MINI | MONTANT MAXI     | PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES |
| Chef d'équipe ou agent exerçant des fonctions de chef de service                                              | 0 €          | 500 €            | 1 260 €                            |
| Instruction avec expertise, animation, technicité et qualification particulière, fonction de coordination     | 0 €          | 500 €            | Néant                              |
| Agent d'exécution, agent d'accueil et autres fonctions qui ne sont pas dans les autres groupes de catégorie C | 0 €          | 500 €            | 1 200 €                            |

Le CIA est versé en une fois au mois de juin en année N selon la réalisation des objectifs issus de l'entretien professionnel réalisé en N-1.

L'agent devra être en position d'activité au moment du versement, sauf pour les agents partis à la retraite entre l'évaluation (N-1) et le versement (N).

L'agent arrivé en cours d'année N-1 ne pourra bénéficier du versement de CIA que si sa prise de fonction intervient au plus tard le 30/06 de l'année N-1. Dans ce cas, le versement du CIA se fera au prorata (en 12<sup>ème</sup>) du temps de présence de l'agent durant l'année N-1.

Le versement du CIA est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, congés de maladie ordinaire au prorata de la quotité de traitement versée (plein traitement/demi-traitement), congé pour accident de trajet, accident de service et congé pour maladie professionnelle. (Cf. dispositions applicables aux agents de l'État par décret n° 2010-997 du 26/08/2010).

Le CIA cessera d'être versé pendant les congés de longue maladie, grave maladie, longue durée.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en œuvre du RIFSEEP (IFSE+CIA) à compter de la date de notification de la Délibération.

**M. MINETTO.-** Si j'ai bien compris, l'agent territorial a le salaire de base correspondant à son ancienneté et à sa situation particulière, chaque Ville votera de manière différente un IFSE, qui est la part intérêt pour l'agent d'aller dans une ville ou dans un autre. Donc plus notre IFSE sera important, plus les agents auront intérêt financièrement à venir dans notre Ville.

Le CIA est la « prime du chef », veuillez excuser l'expression, c'est-à-dire, comme dans le secteur privé, la prime donnée après l'entretien annuel qui doit avoir lieu chaque année et où le supérieur hiérarchique décide ou pas d'attribuer une prime.

J'ai plusieurs questions par rapport à cela.

Premièrement, l'IFSE a été négocié en 2017, c'est-à-dire que vous avez eu une réunion en 2020 avec les représentants du personnel de la Ville, au cours de laquelle vous avez parlé du CIA qui n'était pas encore appliqué alors que certaines villes étaient peut-être un peu plus en avance. Toutefois, vous n'êtes pas dans l'illégalité puisque vous avez jusqu'au début d'année prochaine pour l'appliquer.

Je suis interpellé de voter ce soir un IFSE discuté en 2017, il y a eu changement de tête à la ville, donc changement du « grand chef » de la ville, donc on ne renégocie pas des choses préalablement négociées avec l'ancienne majorité. Si j'étais coquin, je dirais que c'est normal, vous êtes les mêmes, vous n'avez donc pas besoin de renégocier mais je ne le dirai pas. En tout cas, il n'y a pas de renégociation d'un IFSE qui a été négocié avec l'ancienne majorité.

Deuxièmement, ce n'est pas dans la loi mais rien ne l'empêche, en tant qu'élu lorsque nous votons ces tableaux, nous n'avons pas de visibilité sur l'enveloppe attribuée non seulement à l'IFSE mais surtout au CIA si une année la Ville a beaucoup d'argent ou a envie de faire venir des agents. En effet, nous avons constaté que des services en manquaient, lorsque j'ai posé la question en préparation du Conseil, on m'a répondu que, par exemple, d'autres villes donnent des primes bien plus importantes et attirent du personnel. Tant mieux, on a rempli comme nous l'a indiqué Mme FITAMANT tout à l'heure.

Cela m'interpelle donc que, en tant qu'élus et notre Conseil municipal, nous n'avons pas vu sur l'enveloppe donnée pour l'attribution aussi bien pour le calcul de l'IFSE que pour le calcul du CIA. Oui, le Comité Technique a voté en 2017 avec les remarques que j'ai faites tout à l'heure, oui, il a voté en 2020 mais, ce soir, nous sommes au Conseil municipal et il nous semblerait logique d'avoir une visite de l'enveloppe au moins du CIA puisque l'on est bien au bon vouloir du supérieur hiérarchique qui donnera ou pas.

Troisièmement et dernièrement, y aura-t-il ou pas une transparence quant aux attributions du CIA sur l'ensemble des agents, au moins vis-à-vis du Comité Technique ? N'ayant pas voulu mettre en porte-à-faux les élus ou les agents de la Ville, je me suis renseigné auprès de comités Techniques d'autres villes et l'on m'a répondu qu'il n'y avait pas de visibilité.

Voilà mes questions : 2017 pour l'IFSE, visibilité de l'enveloppe du CIA et transparence par rapport au Comité Technique des attributions du CIA.

**M. ZARLOWSKI.**- Pour répondre au vote de l'IFSE en 2017, l'obligation est de revoter les deux sans avoir touché pour l'instant à l'IFSE et pour mettre au plus vite en place ce complément indemnitaire, que nous pensons être un réel plus pour les agents.

Pourquoi ne pas le revoir ? La discussion n'est pas fermée. Je reprends l'un des derniers points des réponses de Monsieur le Maire en début de séance : en plus de tout ce qui a été travaillé ces six derniers mois en matière de politique de Ressources Humaines, son dernier point était de travailler à une politique de rémunération afin de reconnaître toutes les catégories en toute transparence et plus régulièrement.

Ce dossier n'est donc pas fermé et sera regardé. Nous reverrons également le régime indemnitaire quand ce sera utile. Je vous le livre tel quel : je pense notamment à des catégories C qui, aujourd'hui, n'ont pas de régime indemnitaire.

Pour vous donner des notions chiffrées, en plus de tout cela, il y a une prime de fin d'année accordée en novembre, qui n'est pas obligatoire pour les communes. Elle représente un montant d'un peu moins de 965 000 €.

Le régime indemnitaire représente au global un montant d'un peu plus de 887 000 €.

La mise en place du CIA sera un coût pour la commune d'un peu plus de 200 000 €.

**M. MINETTO.**- Est-ce pour l'année qui vient ?

**M. ZARLOWSKI.**- Cela reste un régime indemnitaire complémentaire que nous avons souhaité égalitaire, nous l'avons fixé à 500 €, les montants accordés peuvent être plus ou moins. Ce sera à faire évoluer.

En termes de transparence, plusieurs éléments, les entretiens annuels fonctionnent plutôt bien dans la fonction publique. Il sera demandé de compléter un certain nombre de critères, pondérés, etc. et, à côté, de commenter. Cela ne peut donc pas être que le fait du chef, il faudra motiver la demande.

Ensuite, il ne pourra pas y avoir une transparence individuelle mais nous pourrions déterminer peut-être par service l'atteinte des objectifs de CIA : est-on arrivé à 80 % de versement aux services techniques versus 70 % sur un service administratif, etc. Ce sera du domaine du possible.

**M. le MAIRE.-** Je remercie Monsieur ZARLOWSKI.

Monsieur MINETTO, monsieur CALMÉJANE et monsieur GERBAUD, je vous rappelle que nous étions convenus en conférence des présidents que ce point prendrait dix minutes, M. MINETTO a parlé quatre minutes.

Je cède la parole à qui veut la prendre.

**M. MINETTO.-** Je fais court : nous n'affirmons pas que ce sera mal fait, nous voulons simplement de la transparence. En tant qu'élus, nous voulons être assurés que la situation des agents sera gérée et en toute transparence et dans l'intérêt des agents.

**M. CALMÉJANE.-** Nous venons d'apprendre quelques éléments. On nous annonce une enveloppe CIA de 200 000 € dans le Budget Primitif 2021. Cela ne figurait pas dans la Délibération mais c'est tout l'intérêt des débats. En revanche, par rapport à la réponse qui m'a été faite concernant le personnel, je me permets de rappeler, et c'est quand même une brutalité de la réponse, les termes de la note d'information « *les bénéficiaires étaient limités du fait de l'attente du décret sur le cadre d'emploi de référence de la Fonction Publique d'État : depuis le décret n° 2020-182 du 27 février 2020...* » Cela signifie que ledit décret est sorti en pleine période de renouvellement des conseils municipaux, qui aurait dû avoir lieu en mars et qui a été reporté à cause de la pandémie. Il n'est donc pas étonnant d'arriver à un dossier seulement présenté maintenant.

C'était faire un procès un peu facile de dire que nous avons laissé traîner les choses alors qu'il manquait un décret de l'État. Je tiens à le préciser. Sinon, on donne de fausses informations aux personnes qui nous écoutent et à ceux qui reliront peut-être le compte-rendu.

Quant à la politique de rémunération du personnel, je voudrais redire l'inquiétude que j'ai déjà abordée à l'occasion du Budget Supplémentaire et que je rappelle par ces mots : il faut que le budget de fonctionnement de la Collectivité soit équilibré. Si on augmente de façon trop importante (à raison ou à tort) la masse salariale, au bout d'un moment, il n'y aura plus d'autofinancement. Nous risquons même d'avoir un budget de fonctionnement en déséquilibre. Je pense que nous en reparlerons au moment du Débat d'Orientations Budgétaires et du vote du budget.

Toutes les sommes qui viennent s'ajouter au fil de l'eau entre les postes créés et le régime indemnitaire tel qu'il va être modifié ce soir finissent par peser d'une façon de plus en plus importante sur le budget de notre Commune, qui n'a pas des ressources infinies.

**M. le MAIRE.-** Je vous propose peut-être de conclure pour votre groupe, nous avons dépassé les dix minutes.

**Mme POCHON.-** Je n'en ai pas pour longtemps, vous ne m'avez pas entendue tout à l'heure au sujet du tableau des effectifs. Vous devez vous souvenir que nous recevions avec notre fiche d'indemnité un petit dépliant nous permettant d'avoir une vue des arrivées, des départs, des stagiaires de la Commune avec les photos. Je trouvais que cela rendait vivante la collectivité des agents. Je ne peux que vous encourager à reprendre cette formule. Je crois que c'est la responsable des Ressources Humaines qui s'en occupait.

**M. le MAIRE.-** Bien entendu.

Je vous propose de mettre ce fameux RIFSEEP aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

Je vous remercie de cette unanimité pour nos agents.

## **19. Approbation du protocole d'accord sur l'organisation des services en cas de grève et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit protocole**

**M. ZARLOWSKI.-** Suite à la publication de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'exercice du droit de grève est désormais encadré dans certains cas en vue d'assurer la continuité du service public.

Dans les collectivités territoriales, quel que soit le seuil démographique, l'autorité territoriale et les organisations syndicales, qui disposent d'au moins un siège dans les instances paritaires, peuvent engager des négociations en

vue de la signature d'un accord visant à assurer la continuité des services publics qui vous sont décrits dans la note.

### La signature de l'accord

L'accord détermine, afin de garantir la continuité du service public, les fonctions et le nombre d'agents indispensables ainsi que les conditions dans lesquelles, en cas de perturbation prévisible de ces services, l'organisation du travail est adaptée et les agents présents au sein du service sont affectés. Cet accord est approuvé par l'Assemblée délibérante.

À défaut de conclusion d'accord dans un délai de douze mois après le début des négociations, les services, les fonctions et le nombre d'agents indispensables afin de garantir la continuité du service public sont déterminés par Délibération de l'organe délibérant.

### En cas de grève

Dans le cas où un préavis de grève a été déposé dans les conditions prévues à l'article L.2512-2 du Code du Travail et en vue de l'organisation du service public et de l'information des usagers, les agents affectés dans l'un des services mentionnés ci-dessus informent au plus tard quarante-huit heures avant de participer à la grève, comprenant au moins un jour ouvré, l'autorité territoriale ou la personne désignée par elle de leur intention d'y participer. Les informations issues de ces déclarations individuelles ne peuvent être utilisées que pour l'organisation du service durant la grève et sont couvertes par le secret professionnel. Leur utilisation à d'autres fins ou leur communication à toute personne autre que celles désignées par l'autorité territoriale comme étant chargées de l'organisation du service est passible des peines prévues par le Code Pénal.

L'agent qui a déclaré son intention de participer à la grève et qui renonce à y prendre part en informe l'autorité territoriale au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure prévue de sa participation afin que celle-ci puisse l'affecter. L'agent qui participe à la grève et qui décide de reprendre son service en informe l'autorité territoriale au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure de sa reprise afin que l'autorité puisse l'affecter.

Le jeudi 8 octobre 2020, un protocole d'accord entre la Collectivité et les représentants du personnel a été élaboré : une liste des postes concernés par l'encadrement du droit de grève afin d'assurer la continuité des services publics et la définition du nombre d'agents indispensables et des conditions d'organisation du travail adaptées ont été énumérés.

Vous en retrouvez la liste par fonction et par service dans la note.

#### **A. Nombre d'agents indispensables**

Le nombre d'agents nécessaires pour assurer la continuité des services publics est fonction des taux d'encadrement à respecter selon le nombre et l'âge des enfants pour les services de l'Enfance et de la Petite enfance et au minimum de 50 % de l'effectif pour les autres services.

#### **B. Conditions d'organisation du travail adaptées**

L'agent en poste ne sera pas nécessairement affecté à son lieu de travail habituel, les affectations seront revues en fonction des besoins.

- ✓ Les horaires de travail pourront être modifiés afin de couvrir des amplitudes différentes en fonction du besoin.

Ces dispositions ont été approuvées par le Comité Technique qui s'est réuni le 20 novembre 2020.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver ledit protocole.

**M. CALMÉJANE.-** Du fait de l'évolution technique des différents bâtiments et de l'informatique, sans électricité ou en cas de problème de chauffage, nous aurons du mal à ouvrir une crèche, avec l'informatisation des services, s'il y a une panne en l'absence d'un agent de permanence, il y aura une réelle difficulté à fonctionner. Or, je n'ai pas vu ces postes parmi les personnes qui auraient l'obligation de travailler

**M. MINETTO.-** Vous comprenez que ce sujet est sensible pour nous, c'est une loi que le Président SARKOZY a mise en place, nous ne participerons pas à ce vote.

**M. CALMÉJANE.-** Ce n'est pas une loi SARKOZY, c'est une loi du Gouvernement actuelle.

**M. MINETTO.-** C'est quand même le Président SARKOZY qui est à l'origine du service minimum.

**M. le MAIRE.-** Voulez-vous que nous vous laissions seuls ?!

**M. MINETTO.-** Il m'interpelle, je suis bien obligé de répondre.

**M. le MAIRE.-** Nous répondrons spécifiquement à votre question, monsieur CALMÉJANE, et nous mettrons en destinataires les présidents de groupe concernant la particularité que vous soulevez.

Je propose de mettre aux voix cette Délibération.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité, à noter que les élus du groupe RGE ne prennent pas part au vote.***

### **21. Approbation de la convention à intervenir avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement – cycle complet – et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention**

**M. MAHMOUD.-** Par délibération du 16 novembre 2017, le Conseil municipal a approuvé une convention passée avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) pour la mise en œuvre du forfait post-stationnement – cycle complet, qui permet à l'ANTAI de prendre en charge l'envoi de l'avis de paiement du FPS au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule concerné ou au domicile du locataire ou de l'acquéreur du véhicule, conformément à l'article L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le recours à l'ANTAI offre plusieurs avantages :

- l'envoi à domicile de l'avis de FPS,
- le traitement des impayés,
- la mise à disposition de moyens de paiement modernes (par internet, smartphone) qui facilitent le recouvrement.

Cette convention arrivant à échéance au 31 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention à intervenir avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement – cycle complet, à échéance du 31 décembre 2023,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Il est précisé que le coût de la prestation effectuée par l'ANTAI sera facturé à la Ville sur la base suivante :

- 0,75 € pour le traitement d'un avis de paiement de FPS,
- 0,63 € pour le traitement d'un avis de paiement de FPS par voie dématérialisée.

Pour tout envoi postal, les frais d'affranchissement seront refacturés en supplément à la Ville.

**M. le MAIRE.-** Y a-t-il des interventions sur cette Délibération ? À défaut, je la soumets aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

### **22. Approbation de la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec La Métropole du Grand Paris et Métropolis pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur voirie de la Commune et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention**

**M. BOULON.-** En 2019, la Métropole du Grand Paris (MGP) a lancé un Appel à Initiatives Privées portant sur l'intégralité de son territoire, à l'exception de la ville de Paris, pour financer et gérer le déploiement et l'exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques en lieu et place notamment des bornes Autolib' inutilisées depuis la fin du service d'autopartage en juillet 2018.

La MGP a retenu l'offre du groupement Metropolis SIIT-SPIE CityNetworks-Etotem et approuvé la convention-cadre par une Délibération CM2020/05/015 du Conseil de la Métropole du Grand Paris en date du 15 mai dernier.

Il s'agit désormais d'approuver une convention tripartite d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur voirie entre la commune de Villemomble, gestionnaire, et la société Métropolis, l'occupant en présence de la Métropole du Grand Paris.

Sur les 3 084 points de recharges, 4 seront déployés à Villemomble aux emplacements suivants :

- 2 bornes de 4 places sur le parking du marché de l'Epoque (sur la gauche),
- 2 bornes de 4 places sur le rond-point de la gare du Raincy/Villemomble.

L'intérêt est que les Villemomblois pourront recharger leur véhicule électrique.

Autre point, la convention nous lie pendant 15 ans.

Le groupement Métropolis versera à la Ville une redevance de 5 000 € par an et par borne de recharge installée (soit 40 000 €) en sus d'une redevance variable d'intéressement correspondant à 50 % des résultats nets, puisque les Villemomblois devront payer une petite redevance pour recharger leur véhicule.

Il y a un délai d'un mois d'installation des bornes et un délai de trois ou quatre mois pour ENEDIS, soit environ cinq mois.

Je précise que tout ce qui est maintenance et assurance est pris en charge par METROPOLICE, soit aucun coût pour la collectivité.

La tarification se fera au kilowatt/h. Pour donner un ordre d'idée, un forfait de 45 €/an pour les abonnés correspond à 100 kilowatts/h pour une autonomie d'environ 700 km.

Les usagers auront besoin d'une Carte Bleue.

Si vous avez des questions, j'y répondrai sans problème.

**Mme POCHON.-** C'est une question très importante que nous avons longuement posée dans les années précédentes. Je pense qu'Antoine RICHARD s'en souvient particulièrement bien puisqu'il a eu une Zoé.

Je suis surprise par la rapidité avec laquelle vous le faites : comment se fait-il que vous ayez choisi de passer par la Métropole du Grand Paris ? Nous sommes adhérents à un syndicat qui s'appelle le SIGEIF et qui propose à de nombreuses villes des solutions clé en main de facture à peu près équivalente. Sauf à avoir raté quelque chose, je voudrais savoir pourquoi votre choix est de celui de passer par la Métropole du Grand Paris et non pas d'opter pour une offre clé en main du syndicat auquel nous adhérons ? À quoi sert cette adhésion au syndicat ?

Je vous fais également part de ma surprise quant à vos choix d'implantation. L'implantation de bornes électriques dans un endroit fermé la nuit est surprenante. C'est un problème. Normalement, ces bornes devraient être à disposition à plusieurs moments. Puis, on amène sa voiture à la gare et on prend le train, donc on la laisse charger pendant huit heures ? Quelle logique vous a amenés à cela ?

Surtout, ce sont des endroits relativement pavillonnaires. C'est à destination des personnes qui vont passer à l'électrique, le besoin existe vraiment au regard des fortes incitations à l'achat. *A priori*, on a plus de chances en pavillon de pouvoir s'occuper de sa propre voiture. Or, là, vous éloignez complètement vos bornes des habitats collectifs. Autrement dit, si on habite dans les habitats collectifs du centre-ville, on ne peut pas espérer avoir cela par exemple sur la place de l'ancienne mairie. Pourtant, cela m'aurait plus logique, il y a du pavillonnaire et de l'habitat collectif, et c'est ouvert.

Je voudrais donc des explications : pourquoi la Métropole du Grand Paris ? Pourquoi ces implantations ? Votre choix n'est-il pas un peu précipité ?

**M. CALMÉJANE.-** Je rejoins un peu Mme POCHON puisque différents opérateurs sont positionnés sur ce marché en devenir, les incitations étant très fortes tant vis-à-vis des interdictions de circulation d'un certain nombre de véhicules qu'à l'achat de véhicules soit complètement électriques soit hybrides, donc le besoin pour les acteurs de les recharger.

En revanche, nous pouvons nous interroger quant au choix de l'opérateur. On nous dit que la Ville toucherait une redevance mais, d'une part, le compte d'exploitation général est illisible puisqu'il doit être en police de caractère 2, dans celui de la Commune, au mieux, peut-être et encore avec le décalage de l'installation, en 2026 ou 2027 il y aura éventuellement une petite redevance de 800 €. Ce n'est donc pas cela qui fait le choix de l'opérateur.

D'autre part, je voudrais que monsieur le Maire adjoint nous redonne des éléments, puisque l'important vis-à-vis de tout public est de dire, je prends un modèle standard, une Zoé, j'ai besoin de recharger dans la journée, combien cela me coûte ? Combien sera vendu le service électrique proposé par l'opérateur ? Certains le donnent précisément. Par exemple, le site Internet SIPPEREC donne un exemple pour une Zoé : en journée, recharger la moitié de la batterie de son véhicule de 9 heures à 12 heures pour 7,50 €. C'est le fait générateur du besoin des usagers.

Concernant les lieux d'implantation, c'est un peu particulier parce que, d'une part, ils sont éloignés d'un poste de transformation, ce qui posera des problèmes de génie civil. Que ce soit la place de la gare ou le marché Outrebon, d'autres implantations sont beaucoup plus proches de postes de transformation et qui sont à l'inverse éloignées à l'extérieur. On aurait pu mettre des places avenue Lucie, ce n'est pas tellement loin. À la gare, un poste de transformation est situé juste de l'autre côté du pont.

Pour terminer sur la gare, y a-t-il eu une coordination avec la ville du Raincy ? A-t-elle adhéré au même dispositif ou à un autre. Je signale qu'il y a déjà deux bornes de recharge allée Clémencet dans le parking à l'intérieur.

Puisque je parle de parking, j'aimerais connaître le statut s'agissant d'une zone de stationnement payant. Une voiture qui viendra recharger devra-t-elle payer le stationnement ou pas ? Quelqu'un qui se branchera, qui partira la journée en train et ne reviendra que le soir sera-t-il exonéré du stationnement payant ou est-il prévu un dispositif particulier ? Il serait intéressant de le voir. Sinon, si vous me permettez le barbarisme, nous risquons d'avoir des ventouses électriques.

J'en termine avec un sujet particulier, je l'avais déjà évoqué devant la Direction générale mais je n'ai jamais eu de réponse : le véhicule Peugeot immatriculé FQ373KM a-t-il une convention pour acheter de l'électricité à la Ville ? Il est régulièrement branché en mairie. C'est de l'électricité communale. Si un véhicule non communal se branche, j'aimerais savoir s'il y a une convention ou non.

**M. le MAIRE.-** Sur ce tout dernier point, et avant de céder la parole sans doute tour à tour à M. BOULON et à Mme PAOLANTONACCI, vous posez la question qui me semble assez judicieuse et nous sommes d'accord : « un véhicule n'a pas à rester branché sur une borne en dehors des horaires d'ouverture publique s'il n'en a pas le droit sur le parking de la mairie ici même ? »

**M. CALMÉJANE.-** Je pose la question, elle est formulée de la façon suivante : y a-t-il des conventions particulières ? C'est comme vis-à-vis des documents que demande M. MINETTO depuis quelques semaines concernant les installations sportives.

Je suis venu plusieurs fois en mairie et j'ai constaté qu'un véhicule, apparemment pas de la mairie, était branché sur les bornes facturées à la ville de Villemomble en tant que consommation électrique. Une convention a-t-elle donc été mise en place ?

Ce n'est pas interdit, nous demandons simplement que les choses soient faites clairement. Après, c'est la liberté de chacun de décider de facturer ou pas.

Je constate des choses, je regarde, je suis un citoyen un peu « éclairé » par rapport à tout cela, donc y a-t-il une convention pour un certain nombre de véhicules qui n'appartiennent pas à la Ville et qui ont le droit de se brancher sur les bornes de la Ville ?

**M. le MAIRE.-** Je vous remercie, vous avez été particulièrement précis dans votre réponse, c'est parfait.

En effet, non, il n'y a pas d'autorisation qui puisse être donnée à un véhicule pour se brancher à une borne qui se trouve au début du parking de la mairie. Je vous le confirme. Cette question était très intéressante. Vous avez évoqué des recours au tribunal administratif qui concerne nos élections, je pense que je pourrais dire cela à Mme le juge quand elle me donnera la parole...

**M. CALMÉJANE.-** Pouvez-vous être plus précis sur le sujet ?

**M. le MAIRE.-** C'est vous qui l'avez été et, très sincèrement, je vous en remercie ce soir.

**Mme POCHON.-** Le fait qu'il y ait un précédent ne donne pas un droit pour autant.

Quant au fait d'utiliser les bornes, je me souviens que nous demandions s'il y avait possibilité pour les personnes de recharger en payant et cela n'avait pas été accordé.

**M. CALMÉJANE.-** Cela ne peut pas être moi.

**Mme POCHON.-** La question n'est pas là, je suis intéressée par les réponses aux questions que nous avons posées.

**M. BOULON.-** Je réponds à la première question concernant l'implantation des bornes, nous avons ces deux-là mais nous pourrions en installer d'autres et avoir la même rémunération.

**Mme POCHON.-** Pourquoi commencer par un parking qui ferme la nuit ?

**M. BOULON.-** Je répondrai à toutes vos questions.

Déjà, nous avons trouvé deux emplacements. Nous aurons en option un troisième emplacement que nous pourrions déterminer ensemble, ce n'est pas un souci, et nous aurons les mêmes subventions.

Deuxième élément, les voitures n'ont effectivement pas vocation à rester sur ces places de stationnement. Uniquement pour les abonnés, il y aura un forfait nuit qui les autorisera à rester de 20 heures à 8 heures, c'est prévu dans la convention.

Troisième élément quant au choix de l'opérateur, l'offre était tout simplement plus intéressante.

**Mme POCHON.-** J'aimerais avoir l'équivalent.

**Mme PAOLANTONACCI.-** Pourquoi ces emplacements ? Nous avons privilégié l'activité du cœur de ville. Volontairement, nous sommes sortis des zones résidentielles aussi bien pavillonnaires que collectives. Sur la gare, c'est bien le cœur de ville et il y aura quatre places à côté du kiosque. L'objectif n'est effectivement pas d'avoir des voitures ventouses électriques.

Concernant le marché de l'Epoque, vous avez vu dans notre programme que nous souhaitons optimiser l'ouverture du parking République, Epoque notamment Epoque pour l'ouvrir 24h/24h et 7j/7. Ce parking sera donc ouvert jour et nuit contre un paiement de redevance, un stationnement payant avec la possibilité de recharger aux bornes avec un tarif nuit.

Notre premier choix a donc visé à privilégier l'activité du cœur de ville. Les personnes qui vont faire leurs courses stationnent. Cela fait partie d'une étude plus large, en particulier sur le marché Epoque, sur la rénovation, pour laquelle nous avons engagé une AMO. Ce parking étant vide le reste de la journée, nous voulons inciter les gens à y aller.

À Villemomble, il n'y a aucune borne électrique rechargeable. Nous avons donc fait le choix des centres-villes, un à l'Epoque, un à la gare au détriment des zones pavillonnaires dont les habitants peuvent recharger et collectives. Le collectif peut venir dans un deuxième temps.

**Mme POCHON.-** Les collectifs viennent toujours dans un deuxième temps.

**Mme PAOLANTONACCI.-** Je vous ai donné les raisons du choix : privilégier les gens quand ils vont faire leurs courses en centre-ville, ils rechargent leur batterie, ils n'ont pas à être là pendant trois heures, il faut leurs courses et s'en vont.

**Mme POCHON.-** Je ne suis pas surprise de votre choix mais je le regrette.

**Mme PAOLANTONACCI.-** Pourquoi plus les collectifs que les zones pavillonnaires ?

**Mme POCHON.-** Pourquoi uniquement les zones pavillonnaires ?

**Mme PAOLANTONACCI.-** Nous sommes non pas en zone pavillonnaire mais en centre-ville.

**Mme POCHON.-** J'aimerais avoir connaissance des offres qui vous ont permis de choisir l'une par rapport à l'autre.

**M. le MAIRE.-** Je passe la parole à M. BOULON pour un complément de réponse.

**Mme POCHON.-** Vous ne dites pas la vérité sur tout.

**M. BOULON.-** Je donne une précision par rapport à ce que vous demandiez tout à l'heure : vous preniez l'exemple d'une Zoé mais il en existe avec des batteries de 23 kg, de 65 kg, etc. C'est 45 centimes de l'heure et vous multipliez. Si vous avez une 22 kg, cela vous coûtera à peu près 10 € et, si vous avez une 45 kg, cela vous coûtera 17 € ou 18 €. Cela dépend de la voiture.

**M. ACQUAVIVA.-** Je vais essayer de répondre à Mme POCHON. Il s'avère que je n'aurais pas pu répondre hier mais une réunion du groupe G142\* a eu lieu ce matin en visio, ce sont les représentants de toutes les villes plus quelques associations invitées de la métropole. Le sujet a été abordé : pourquoi la Métropole a-t-elle choisi l'opérateur METROPOLIS ? Quelles étaient les conditions de négociation ?

Pour la Métropole, cela rentre dans le cadre de son plan de relance économique. D'abord, ils ont prévu pour 2021 5 000 points de positionnement pour l'ensemble des communes qui font partie de la Métropole. Ensuite, l'objectif recherché était que cela ne coûte rien aux communes de manière que l'opération soit neutre. Là aussi, ils ont à la disposition des élus qui le souhaitent le plan comparatif avec les autres opérateurs. D'après eux, ils sont aussi compétitifs que l'ensemble des autres personnes sur le réseau.

L'avantage est que, là, nous rentrons un peu comme dans un groupement d'achats avec une mutualisation des coûts et des évolutions à venir.

J'ai appris que le coût est de grosso modo 6 € par Kilowatt/h, ce qui représente pour une voiture normale un peu plus de 100 km. En revanche, ils prévoient aussi des possibilités de recharge plus rapide par rapport à une notion de recharge lente.

**Mme POCHON.-** Les offres sont les mêmes, lentes, moyennes.

**M. ACQUAVIVA.-** Je vous donne les réponses qui ont été faites par la Métropole. C'est quand même sérieux puisque cela regroupe 130 communes de toute l'Ile-de-France.

**Mme POCHON.-** Pourquoi adhérez-vous à un syndicat ?

**M. ACQUAVIVA.-** Je vous donne les réponses de la Métropole, qui sont très claires. Ce contrat est relativement favorable aux communes, raison pour laquelle il a été bâti de cette façon. Nous avons intérêt à être présents au sein de la Métropole, notamment dans l'addition des plans de relance parce qu'il n'y a pas que les bornes de rechargeable, cela couvre aussi les plans Vélos, le plan Climat, etc.

**M. le MAIRE.-** Je rappelle que, lors de la conférence des présidents, nous avons prévu pour ce point absolument passionnant 15 minutes que nous avons maintenant dépassées.

Je vous signale enfin qu'il est 20 h 22, ce qui fait que, désormais, nous sommes sous le principe du couvre-feu.

**Mme POCHON.-** Vous allez l'air de traiter ce sujet par-dessus la jambe et vous avez tort car ce sont des choix importants pour notre commune.

**M. BOULON.-** Vous ne pouvez pas dire cela.

**Mme POCHON.-** Nous démarrons quelque chose. Nous avons déjà fait une expérience avec les parcmètres où nous voyons bien que, dans le même territoire, nous n'avons pas été capables d'avoir entre les villes les mêmes applications pour se garer. Selon que l'on passe d'un trottoir à l'autre, on est obligé de changer d'application.

Je voudrais quand même savoir si on va continuer comme cela. Pour moi, le choix de la MGP est une décision politique. Vous avez le droit de le faire mais dites-le. Vous ne m'en apportez pas la preuve. J'ai le droit de demander en tant que conseillère municipale ce qui a fait que vous êtes adhérent à un syndicat, qui vous propose une solution clé en main, et que vous choisissiez la MGP. Dites-moi carrément que vous préférez travailler avec la Métropole du Grand Paris.

Monsieur BOULON, montrez-moi les colonnes qui ont fait ce choix.

**M. BOULON.-** L'offre était plus intéressante. Cela ne me pose pas de problème, je partagerai avec vous.

Vous mettez de la politique partout, ce n'est pas mon cas.

**Mme POCHON.-** Qui sont les élus du SIGEIF ?

**M. le MAIRE.-** M. Alain FITAMANT nous représente au SIGEIF.

Pourquoi avons-nous choisi la Métropole ? Nous vous avons donné les arguments. Ce qui est très bien dans cette assemblée démocratique est que, si vous n'en êtes pas d'accord, vous pouvez tout simplement l'exprimer par le vote.

**Mme POCHON.-** Je tenais à ce que tout le monde le sache.

**M. le MAIRE.-** Si vous voulez bien, je vous propose de passer au vote sur cette Délibération.

***Il est procédé au vote - Résultat : 3 voix contre (RGE), 32 voix pour (UAV et RVE).***

### **23. Attribution d'une subvention à l'AFM au titre de l'année 2020**

**M. le MAIRE.-** Compte tenu du contexte particulier d'organisation du Téléthon cette année, dont nous avons passé le premier week-end de décembre traditionnel, dans ses manifestations et son organisation, s'est déroulé d'une façon dégradée, la majorité du Conseil municipal de Villemomble vous propose d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € directement à l'association nationale afin de compenser probablement la baisse de don que nous constaterons en année 2020. Néanmoins, je sais que l'association locale, Villemomble Espoir, redouble d'effort en ce moment même. Je profite de cette tribune pour vous inviter à participer en donnant, en prenant les fameux billets de tombola dont le tirage s'effectuera le 20 décembre prochain.

En bref, j'appelle à la très grande solidarité et générosité de nos concitoyens. Nous donnons l'exemple en proposant cette subvention à vos voix.

**M. CALMÉJANE.-** Vous l'avez rappelé, il y a eu la période de collecte mais pas seulement pour cette association, bien d'autres associations souffrent actuellement dans leur collecte, que ce soient les banques alimentaires, l'AFM, etc. Je me pose la question : pourquoi uniquement à cette association ?

Par ailleurs, vous dites que vous allez verser au national mais, en fait, vous versez au départemental puisque le siège de l'AFM est situé dans l'Essonne et non pas à Montreuil. Pouvez-vous expliquer la cohérence de vos propos ? Soit c'est la délégation départementale soit c'est au national, ce qui évite tous les transferts.

Dans la note d'information, il y a un petit bogue, le montant est de 10 000 € alors qu'il est écrit 1 000 € dans le texte. Nous retrouvons néanmoins les 10 000 € dans la Délibération.

Pour en revenir plus sérieusement aux difficultés annoncées de cette association, j'ai été sur leur site Internet, et c'est tant mieux, ils ont été régulièrement audités par la Cour des Comptes. Or, son rapport, qui ne devrait pas faire l'objet de discussion puisque sa neutralité est reconnue dans notre pays et dans d'autres pays, note quand même que la trésorerie régulière de cette association est de l'ordre de 70 à 80 M€ chaque année.

Je veux bien que cette année, comme bien d'autres secteurs économiques dans ce pays, ils aient des difficultés mais ils ont une trésorerie équivalente à ce qu'ils dépensent chaque année puisqu'ils dépensent seulement une cinquantaine de millions d'euros dans leurs actions. Ils ont plus d'un an et demi de trésorerie d'avance.

Je me pose donc la question de l'intérêt de leur verser ces 10 000 € sur le budget de la Commune.

Pour terminer, pendant la période de crise, les élus de la précédente majorité ont fait sur leur indemnité un don à la fondation de France, qui était destiné aux soignants qui, eux, étaient en extrême difficulté à l'époque.

Je vous fais la proposition suivante : revenez sur cette attribution de subvention à l'AFM et proposez que chaque élu de cette Assemblée verse 3 % de son indemnité, nous arriverons au même montant. En plus, vous pourrez aller plus loin si vous voulez être plus généreux, vous aurez une déduction fiscale, ce sera donc trois fois moins indolore qu'un prélèvement sur le budget de la Commune.

Voilà le sens de mon intervention :

- l'intérêt financier, puisqu'heureusement cette association dispose d'une trésorerie confortable, ce qui devrait lui permettre de passer cette période difficile, ce qui ne sera pas le cas de nombreuses autres associations, et encore moins d'entreprises,

- est-ce du national ou du départemental,

- la proposition, comme cela a été fait par la précédente majorité, que les élus versent sur leur indemnité leur participation si vous voulez atteindre les 10 000 €.

**M. MINETTO.-** Soyons consensuels : nous sommes d'accord avec toutes les propositions, c'est-à-dire que je suis d'accord pour verser 3 % de mon indemnité, de voter pour votre proposition à l'AFM et de présenter notre vœu

maintenant, qui n'est pas à l'AFM mais aux Restos du Cœur. Je trouve que c'est une belle continuité mais vous avez la police de la séance, donc c'est vous qui décidez. C'est un beau message à passer.

**M. le MAIRE.-** Je vous confirme que, à ce moment du Conseil municipal, nous procédons à un vote pour, contre, abstention sur la subvention à l'AFM. Monsieur CALMÉJANE, vous avez pourtant reçu des représentants départementaux du Téléthon, vous savez donc pertinemment que la remontée d'information se fait par chaque ville mais en fait à la délégation départementale, qui reverse à l'entité nationale. J'ai peur que vous vous perdiez à chaque fois à lire tous les documents administratifs et à consulter encore et encore. J'entends que vous ayez du temps pour cela, cela nous est parfois utile mais je crois que c'est parfaitement inutile à ce moment-là du débat.

Je soumetts aux voix l'approbation de cette subvention ?

*Il est procédé au vote - Résultat : 6 abstentions (UAV), 29 voix pour (RGE et RVE)*

#### **24. Présentation du rapport d'activité de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2019**

#### **25. Rapport annuel 2019 relatif à l'exécution de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement présenté par la société SOMAREP (Société des Marchés de la Région Parisienne)**

#### **26. Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) - année 2019**

#### **27. Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) - année 2019**

#### **28. Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) - année 2019**

**M. le MAIRE.-** Si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, nous avons plusieurs rapports de délégation de service public à aborder, qui sont sur des exercices antérieurs, année 2019. Sachant que nous sommes fin 2020, je vous propose donc d'ouvrir la conversation entre nous, j'appelle de mes vœux qu'elle soit la plus constructive et concrète possible puisqu'il est déjà 20 h 30 et parce que nous avons fait une réunion de la Commission communale des services publics locaux hier en fin d'après-midi.

Je vous le confesse, les membres présents ont certes pris connaissance des rapports des grands syndicats intercommunaux mais nos échanges se sont évidemment beaucoup plus attardés sur quelque chose qui nous est très proche, c'est-à-dire la délégation pour les marchés alimentaires au groupement SOMAREP.

Si vous le voulez bien, j'ouvre le sujet sur ces rapports. Si vous souhaitez les commenter, je vous laisse la parole.

**M. MINETTO.-** Si vous le voulez bien, nous commençons par le marché alimentaire. Je sais que c'est le rapport 2019, nous avons bien compris le message. Néanmoins, rappelez-vous que vous avez fait partie à un moment donné d'un groupe qui a accepté cette société. En effet, elle détient le contrat depuis 2016, date à laquelle une grande partie des personnes ici présentes était dans la majorité.

Je suis assez surpris par la lecture de ce rapport.

Déjà, nous sommes heureux, nous nous appelons les Villemomblais, tout le monde est content. Toute la première partie ne sert à rien du tout. Surtout, par exemple il n'est question que d'un seul fromager au marché de l'Époque alors que tous ceux qui vont au marché de l'Époque régulièrement, j'en croise ici beaucoup depuis une bonne trentaine d'années, savent qu'il y a deux fromagers.

**M. le MAIRE.-** Trois.

**M. MINETTO.-** Le rapport situe l'Auvergnat ailleurs. J'en compte deux.

**M. le MAIRE.-** Je vous montrerai le troisième dès samedi, et vous aurez intérêt à lui acheter son fromage !

**M. MINETTO.-** Il n'empêche que le rapport ne parle que d'un. On sent que les gens qui ont écrit ce rapport n'ont peut-être jamais mis les pieds au marché de l'Époque.

D'autres éléments m'interpellent beaucoup plus : une différence est nettement affichée entre les deux marchés. Si vous prenez le nombre de commerçants d'alimentaire entre le marché de l'Époque et le marché Outrebon, c'est criant. Cela passe de l'un à l'autre. Je ne comprends pas que l'on ait soutenu ce genre de démarche depuis des années.

Autre point, je passe sur les détails stipulant que les Villemomblois se lèvent tard, on va bientôt nous expliquer comment il faut vivre. Si vous ne l'avez pas lu, je vous assure que c'est vraiment un moment sympathique.

Le fait que ces gens visiblement en 2018 et 2019 perdent de l'argent avec -17 000 € sur le compte de résultat. C'est peut-être la partie Villemomble mais j'ai le souvenir de mon collègue Marc LIVI\* qui disait la même chose.

Au-delà de cela, il n'y a ni explication ni proposition. Le jour où on est mauvais et où on a un marché, on se dit soit on est mauvais soit les clients sont mauvais, peut-être est-ce ce qu'ils ont voulu dire, toujours est-il que l'on propose des solutions. Dans le rapport, ne figurent nulle part des propositions d'amélioration. Comment peut-on continuer à donner une délégation de marché public à quelqu'un qui nous dit « *cela ne va pas, je perds 17 000 € chaque année avec vous, si les Villemomblois se levaient plus tôt, ce serait plus facile, j'ai mis un peu d'animations mais je ne vous propose aucune autre solution* ».

Vous avez compris que ce n'est pas la faute des commerçants ou des clients et que c'est la faute de la personne à qui nous avons donné une délégation de marché public pour une animation et une gestion de marché qu'elle ne fait pas.

Ma question est la suivante : comme nous l'avons mis dans notre programme, quand reviendrez-vous à une régie pour les programmes comestibles et autres ?

Dernière question : quand aurons-nous un marché du vendredi soir par exemple pour les gens qui veulent dormir plus longtemps le samedi matin et faire leurs courses le vendredi en rentrant ?

**M. CALMÉJANE.-** D'abord, reprenons les choses dans l'ordre puisque, depuis le début de ce Conseil, nous naviguons entre les points de l'ordre du jour.

**M. le MAIRE.-** Nous procéderons dans l'ordre à la prise d'acte de ces rapports.

**M. CALMÉJANE.-** Nous n'avons pas du tout parlé de la Métropole.

**M. le MAIRE.-** Nous prendrons acte de ces rapports tels qu'ils sont présentés, donc tour à tour : la Métropole, la SOMAREP, le SIGEIF, le SIFUREP et le SIPPAREC.

**M. CALMÉJANE.-** Sur la Métropole, mon observation est de même type que celle que j'ai évoquée concernant le territoire Grand Paris Grand Est. On a créé une énorme structure, Monsieur ACQUAVIVA, je ne sais pas ce que cela peut donner en visioconférence à 180, ce n'est même plus un timbre, c'est un micro-organisme pour se voir à l'écran.

On a donc créé une structure énorme, qui dépense beaucoup d'argent, qui a un beau siège et autre. Dans ma mandature, nous avons récupéré un certain nombre de subventions, nous en avons même rendu une pour annuler la Halle du Marché.

Cela nous ramène à la SOMAREP, comment ferez-vous pour faire venir des alimentaires si on reste en plein vent ?

Quant à la métropole, mon inquiétude est que ces ressources financières ne sont pas du tout assurées. Elle continue à grossir dans ses structures administratives et ses engagements pour les années à venir, puisqu'elle est même en charge de la construction du centre nautique pour les Jeux Olympiques de 2024. On finit par créer impossible à dissoudre quand on voudra le faire car elles auront pris trop d'engagements.

Encore une fois, tant qu'il y aura des besoins financiers puisque la Métropole doit nous redescendre par l'intermédiaire des territoires les anciens impôts économiques, il y en aura de moins en moins et nous aurons de réelles difficultés dans nos communes.

Cela a toujours été mon analyse de la création de ces structures, qui ont la fragilité de ne pas avoir dans la loi qui les a instituées une indépendance financière vis-à-vis des structures en dessous d'elles.

Concernant la SOMAREP, beaucoup de choses ont été dites, c'est toujours un moment assez intéressant de voir ces résultats. Nous étions tous d'accord pour les désigner à la place de l'entreprise GÉRAUD, maintenant, ils sont bons à jeter. C'est un cycle continu vis-à-vis des délégataires de marché.

J'ai posé ma question pendant la Commission de délégation de service public mais tout le monde n'était pas présent : l'entreprise GÉRAUD a-t-elle signé le protocole présenté lors du dernier Conseil municipal pour que la Commune puisse récupérer l'argent dû par cette entreprise dans le cadre du contentieux lancé contre eux par la précédente Ville ?

Concernant le SIGEIF, je balaie les différents syndicats, il a été noté une baisse des consommations, et c'est tant mieux pour la planète si on consomme moins de gaz mais il faut se poser la question des difficultés économiques de certaines personnes qui baissent le chauffage non pas forcément grâce à une isolation mais parce qu'elles y sont obligées.

Pour le SIFUREP, l'année 2019 a été ordinaire mais l'année 2020 a été particulière, puisqu'il s'occupe du funéraire, à cause de la Covid-19.

Concernant le SIPPAREC, il a été évoqué en délégation de service public hier un sujet que vous avez souhaité mettre en avant et vous vous êtes engagé à ce que M. ROLLAND nous apporte des précisions concernant une éventuelle évolution importante, selon vos dires, de la facturation des consommations d'éclairage public.

J'aimerais qu'il nous donne des éléments pour savoir s'il y a un réel problème puisque vous avez évoqué des montants relativement importants avec une augmentation de 400 000 €. C'est très important par rapport au budget de consommation électrique de la commune.

Après, l'adhésion n'est pas un sujet important, ce n'est pas grave si nous ne délibérons pas.

**M. le MAIRE.-** Ce sont vos paroles, monsieur CALMÉJANE.

**Mme POCHON.-** J'avais justement des questions sur ces rapports des différents syndicats.

M. CALMÉJANE indiquait que, concernant le SIFUREP, notre Ville comme partout a connu une augmentation sans précédent du nombre de personnes décédées et donc de difficultés sans doute des familles à trouver des sépultures comme elles en souhaitaient. Je repose donc ma question, je me suis renseigné pour savoir où cela existait : Bagnolet, Blanc-Mesnil, Bondy, Villetaneuse, La Courneuve, Montreuil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois, Stains, Tremblay, Pré-Saint-Gervais. Dans toutes, il y a des carrés musulmans.

Je repose donc la question parce que je crois que le SIFUREP permet des délais les villes à installer de nouvelles choses dans leur cimetière.

Puisque nous sommes adhérents à différents syndicats, qu'est-ce que la ville utilise ? Je viens d'avoir la preuve que, quand un syndicat vous propose clé en main l'installation de bornes, vous passez outre et vous prenez quelque chose à côté. Faites-vous la même chose par exemple avec les expertises proposées par le SIGEIF sur la réduction de tout ce qui est éclairage public ? Il semble y avoir des choses intéressantes en termes d'expertise pour les communes de façon à réduire les coûts, à faire des propositions différentes.

J'avais des questions sur l'enfouissement car nous avons été interpellés par des Villemomblois, qui ont reçu des courriers leur annonçant l'enfouissement de câbles dans leur rue et, finalement, cela ne s'est pas fait. En savez-vous davantage ?

Je m'interroge sur l'utilité de voter ces rapports car j'ai l'impression que nous n'avons jamais un réel retour sur la manière dont la Commune utilise les moyens collectifs mis à sa disposition par cette adhésion aux syndicats (financements, diagnostics, aides à la pétition). Comment la Ville va-t-elle se positionner par rapport au soutien aux vélos électriques ?

C'est peut-être un peu long mais je me pose toutes ces questions, avez-vous des réponses à m'apporter ?

**M. le MAIRE.-** Je vais passer la parole à M. MALLET qui voulait intervenir sur la SOMAREP par rapport à ce qu'a indiqué M. MINETTO, puis nous passerons la parole à M. AVRAMOVIC, notre représentant au SIFUREP. D'ailleurs, pour donner un premier élément de réponse, madame POCHON, si vous avez des questions sur ce que nous pouvons faire avec ces syndicats auxquels nous adhérons depuis des années, sur ce qu'ils nous apportent et sur le champ des possibles, je vous rappelle que :

- M. MALLET est notre représentant au SIPPAREC,
- M. FITAMANT est notre représentant au SIGEIF,
- M. AVRAMOVIC est notre représentant au SIFUREP.

Je pense que les élus de la majorité sont tout à fait disposés envers les groupes d'opposition à apporter des réponses à vos légitimes interrogations. Je rappelle que nous prenons acte de rapports 2019, soit au terme du mandat précédent.

**M. MALLET.**- Lors du dernier marché au prestataire, il nous avait vendu le fait qu'il y aurait de nouveaux commerçants sur les deux marchés pour que ce soit plus attractif. Si nous souhaitons ne pas renouveler le marché, c'est bien parce que nous avons constaté qu'il ne se passait rien, raison pour laquelle nous le reprenons en interne. Je laisserai Pascale développer le sujet mais, quand je vois son rapport et la vraie vie, c'est pour cette raison que nous le sortons.

Concernant les différents syndicats, je parlerai du SIPPAREC. Nous travaillons avec eux sur plusieurs choses :

- les audits concernant l'éclairage public,
- le bilan de rénovation énergétique.

Chaque fois, nous avons des subventions pour des dossiers avec le SIPPAREC. Je ne parle que de ce que je connais mais nous travaillons avec eux. En général, nous comparons les différentes offres, parfois, nous tapons à plusieurs portes y compris celle de l'État pour différents types de subvention dès que c'est proposé et que cela colle avec un dossier, parce que c'est très formalisé, que nous pouvons remplir et quand cela correspond à ce que nous souhaitons faire dans notre programme.

**M. AVRAMOVIC.**- J'ai quelques précisions à apporter à Mme POCHON. Le SIFUREP est un syndicat intercommunal qui existe depuis 1905. Ils comptent 105 communes adhérentes, et 106 à partir de ce soir. Il existe une gouvernance commune avec le SIPPAREC, avec un Directeur général, des services juridiques, des RH et une informatique communs. C'est une mutualisation de moyens.

Il faut savoir que le syndicat est en croissance puisque de plus en plus de communes de la région Ile-de-France y adhèrent. Cela permet à notre Commune d'externaliser la gestion du cimetière et de tous les services funéraires.

Par exemple, ce syndicat a passé un contrat de délégation avec la société Pompes Funèbres Générales, raison pour laquelle vous avez une agence à côté de l'ancienne mairie. L'adhésion à ce syndicat nous permet d'avoir des tarifs préférentiels pour tout ce qui tourne autour des enterrements.

**Mme POCHON.**- Avec des règles un peu...

**M. AVRAMOVIC.**- Je vous invite chaleureusement à consulter le guide funéraire édité par le SIFUREP et qui est très bien fait. Tout le monde devrait le consulter parce qu'il contient des informations très utiles en cas de pépin.

**Mme POCHON.**- Une des conditions d'accès à ces tarifs préférentiels est par exemple d'être habitant et décédé sur la Commune. Imaginons avec les déplacements qui ont eu lieu, il suffit que vous ayez été déplacé à Bordeaux pour que vous ne rentriez pas dans les cases. Cela me dérange un peu, c'est pourquoi je pose la question.

**M. AVRAMOVIC.**- Réponse brève : pour bénéficier des tarifs du SIFUREP, il faut être membre d'une commune adhérente. Si vous résidez à Villemomble et que (je touche du bois) vous décédiez à Arcueil, vous auriez le droit aux tarifs préférentiels. Mais à Bordeaux, non.

Petite anecdote, j'ai vu que le SIFUREP était de plus en plus sollicité par la régie funéraire de la ville de Paris au regard de son expertise interne.

**Mme PAOLANTONACCI.**- Pour rebondir sur ce qu'a dit Éric s'agissant, pourquoi croyez-vous que nous ne reconduisons pas le contrat de la SOMAREP ? Ils ne sont pas à la hauteur de leurs engagements, ils n'ont pas respecté leur promesse et tous les chiffres du rapport sont faux, c'est du copier/coller d'une année sur l'autre. Depuis quatre ans, rien n'a été fait. Cette année, nous changerons.

Pour vous répondre, c'est une des raisons pour lesquelles nous ne reconduisons pas le contrat. Et je confirme encore une fois que la Ville reprend la régie en direct.

La date au plus tôt sera le 31 mai 2021 puisque nous sommes engagés, au plus tard certainement la rentrée 2021.

Enfin, nous prenons acte du rapport, nous ne l'approuvons pas. Il est convenu avec SOMAREP eux-mêmes et les représentants des commerçants du marché que nous remonterons plusieurs années pour remettre tout à plat. Le directeur général est tout à fait au courant, nous avons ouvert le dialogue. Nous sommes réceptifs des deux côtés. À suivre.

**M. le MAIRE.-** Pour répondre aux questionnements de M. CALMÉJANE concernant le SIPPAREC, erreur de ma part en Commission consultative des établissements publics locaux hier après-midi où j'ai évoqué un chiffre complètement hors de propos, puisque les augmentations dues au nouveau marché d'électricité souscrit par le SIPPAREC concernent les points suivants :

- l'éclairage sous les ponts passe de 1 200 € à 1 700 € par an, soit un surcoût de 500 €,
- la consommation électrique des feux tricolores est passée de 12 000 € à 17 000 €, soit une augmentation de 5 000 €, conséquente en pourcentage,
- un poste de transformation rue Jean Fallay à l'angle de l'avenue Franklin a révélé un surcoût puisque l'on envisageait 4 000 € et qu'en réalité c'est 5 500 €,
- je pense que nous sommes tous ravis des illuminations de Noël qui s'éclairent chaque soir notre Commune, sans que l'on puisse gloser plus avant sur une gabegie d'argent, nous sommes passés de 1 200 € à 2 100 €, soit +900 €.

Pour les crédits de l'éclairage public, l'impact est donc 7 900 € au total. Nous sommes bien loin du chiffre que j'avais évoqué et qui était hors de propos. Après vérification, les postes de transformation, hormis celui de la rue Jean Fallay, ne sont pas concernés.

Une petite note m'a été transmise pour corriger ce qui a été dit hier.

**M. ROLLAND.-** Nous n'avons jamais parlé de 400 000 € dans le Budget Supplémentaire. C'est une assiette sur laquelle nous avons pris 33 000 € mais, dans ces 33 000 € et après analyse, nous avons deux éléments : non seulement une part de hausse mais aussi un petit problème que les services nous ont remonté, c'est-à-dire que le prestataire ne respecte pas complètement la grille tarifaire arrêtée par le SIPPAREC. Cet effet est en cours d'examen. Le prestataire est sommé de s'expliquer.

**M. le MAIRE.-** Il y avait une petite chose concernant l'ancien délégataire.

**Mme PAOLANTONACCI.-** Pour répondre à votre question, monsieur CALMÉJANE, oui, le protocole que nous avons entériné au dernier Conseil municipal a été signé par M. le Maire, il est maintenant à la signature chez l'ex-délégué. Je rappelle que, suivant le protocole, ils avaient un délai de deux mois. Nous sommes encore dans les deux mois.

Pour rectification, la somme convenue n'est pas entièrement pour la Ville, une très grosse partie ira aux commerçants.

**M. le MAIRE.-** Concernant tour à tour la présentation :

- du rapport d'activité de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2019,
- le rapport annuel 2019 relatif à l'exécution de la délégation de service public des marchés à la société SOMAREP,
- le rapport annuel d'activité du SIGEIF pour l'année 2019,
- le rapport annuel d'activité du SIFUREP pour 2019,
- le rapport annuel d'activité du SIPPAREC pour 2019,

qui ont été transmis à l'assemblée des élus et sur lesquels le débat a eu lieu, ils requièrent que nous en prenions acte.

Je prends acte de notre décision collective sur ces rapports.

## **29. Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion au SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) de la commune de Bièvres (91) pour la compétence d'autorité**

**organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge et de véhicules électriques**

**M. le MAIRE.**- Je requiers votre avis.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

**15. Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion au SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne) de la commune de Carrières-sur-Seine (91) au titre des compétences « service extérieur des pompes funèbres » et « crématoriums et sites cinéraires »**

**M. le MAIRE.**- Je requiers votre avis.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

**☞ Décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation**

**☞ Décisions**

**M. le MAIRE.**- Avez-vous des commentaires ?

**M. CALMÉJANE.**- *Décision 2020/105- Objet : Adhésion et versement de la cotisation à l'Association des Maires d'Ile-de-France (A.M.I.F) au titre de l'année 2020 (montant de la dépense : 2 764,23 €)*

*Décision 2020/112- Objet : Adhésion et versement de la cotisation à l'Association des Maires de France (A.M.F) au titre de l'année 2020 (montant de la dépense : 5 005,23 €)*

J'ai bien vérifié et l'adhésion nouvelle à une association quelle qu'elle soit doit faire l'objet d'une Délibération du Conseil municipal. Monsieur le Maire, l'article 2121-22 ne vous donne pas cette capacité. En revanche, le renouvellement des cotisations est intégré dans le budget.

Je me pose donc la question de la légalité de ces deux adhésions. Nous les avons en plus tardivement puisque nous les voyons apparaître seulement dans le cadre de cet ordre du jour alors qu'elles ont été prises en septembre ou quelque chose comme cela.

*Décision 2020/113- Objet : Convention relative à la mise à disposition des installations sportives municipales à l'association FITMANIA ASC pendant l'année 2020/2021*

Puisqu'il y a de la publicité en ligne et sur place, j'ai vu qu'une structure, qui s'appelle SSK Boxing (boxes anglaise et thaïlandaise), aurait aussi des créneaux horaires au gymnase Chastanier. Pourtant, nous n'avons pas la décision afférente. Viendra-t-elle plus tard ?

*Décision 2020/117- Objet : Nomination du cabinet d'avocats Goutal, Alibert et Associés pour représenter et défendre les intérêts de la Commune - Précontentieux avec un agent communal*

Pouvons-nous avoir des éléments sur le sujet ?

**M. MINETTO.**- Même question.

**M. CALMÉJANE.**- *Décision 2020/125- Objet : Acquisition par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, du fonds de commerce situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, 1-4 rue Montel sur la parcelle cadastrée section J n° 180 (Prix de cession : à fixer par l'autorité judiciaire - Valeur vénale fixée à 87 000 € par les Domaines)*

Quelle est la destination que souhaite la Commune pour ce fonds de commerce ? C'est encadré par un certain nombre de textes.

*Décision 2020/126- Objet : Acquisition par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, de la propriété située 29 avenue Longpérier à Villemomble sur la parcelle cadastrée section P n° 75, d'une contenance de 226 m<sup>2</sup> (offre d'achat proposée conformément à l'avis du Domaine : 156 000 €)*

Je vous ai déjà interrogé sur ce sujet mais je souhaite voir la Décision physiquement.

**M. le MAIRE.** - Concernant la décision 2020/113 de l'association FITMANIA ASC, qui n'a aucun rapport avec l'autre entité que vous citez, par laquelle j'ai signé une convention d'occupation des locaux au gymnase Chastanier. C'est une décision que vous verrez ultérieurement puisque cette convention a été signée très récemment.

Concernant la décision 2020/117 et la nomination du cabinet d'avocat, il s'agit d'un contentieux avec l'ancien responsable de la police municipale que la majorité de transition avait embauché et qui a quitté notre effectif à la fin de l'été dernier.

Concernant la décision 2020/125, cela concerne l'achat d'un fonds de commerce pour lequel nous exerçons notre droit toujours dans l'esprit du renouveau de notre cœur de ville.

**M. CALMÉJANE.** - C'est ce qui est écrit. Ma question est de savoir ce qui devait venir dans ce local et que vous n'avez pas souhaité, et quel est votre objectif ? En cas préemption, la Commune doit définir l'objet du commerce qu'elle installera.

**M. le MAIRE.** - Sans changement de destination du local, il était prévu un commerce, et plutôt que de voir un commerce qui ne soit pas de la qualité que nous requérons pour notre cœur de ville, nous avons préféré préempter.

Concernant la décision 2020/126, oui, nous vous devons un retour sur ce sujet. Je ne manquerai pas de vous faire remarquer, mes chers collègues, que, lorsque vous nous adressez des mails, nous ne pouvons pas forcément répondre immédiatement. Lorsque vous les adjoignez à des questions orales à poser au Conseil municipal, je pourrais comprendre que ce sont des questions supplémentaires que vous sollicitez et que, à partir de là, nous sortirions du cadre de notre règlement intérieur.

Là, ce n'est pas en séance du Conseil municipal que je vous apporterai les réponses. En revanche, nous nous devons de vous les apporter.

**M. MINETTO.** - J'ai une remarque d'ordre général : (décision 128 à 150 environ) lorsque l'on voit le nombre de motorisations de portail et d'alarmes pris en charge, j'aimerais que nous ayons une fois, puisque nous avons changé de majorité, une discussion en Conseil municipal sur le fait que l'argent public finance en ce moment des portails et des alarmes privés. Il est 21 h 03, je propose que nous ne l'ayons pas aujourd'hui mais au prochain ou à un autre Conseil municipal.

*Décision 2020/152- Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2020 auprès de l'État pour la réalisation d'une piste cyclable reliant la gare du Raincy-Villemomble à la gare de Gagny, par la Ville de Villemomble (montant demandé : 181 372,33 €, soit 40 % du montant des dépenses éligibles)*

J'avoue être très interpellé par le fait qu'une piste cyclable relie les deux gares. Quelqu'un a dit en riant que, le jour où le train ne va pas assez vite, on descend, on prend son vélo et on le reprend plus loin.

Nous ne comprenons pas cette discussion et nous aimerions avoir une discussion sur ce fait. Pour nous, on va aller à la gare à vélo mais on ne s'amuse pas à relier les deux gares à vélo.

*Décision 2020/154 - Objet : Convention portant conseil au recrutement avec le cabinet Michaël Page Public pour le recrutement d'un Directeur financier (montant de la dépense : 2 000 € HT au début de la mission / 2 500 € HT au moment de la présentation des candidats / 2 500 € HT au moment de l'acceptation du candidat)*

Nous sommes surpris, nous pensions que vous étiez une équipe d'experts et que vous n'aviez pas besoin de dépenser 2 500 €, plus après 2 500 € au moment de la réception pour recruter un directeur financier.

Si ce cabinet de recrutement ne trouve pas, la Ville devra-t-elle quand même payer ?

*Décision 2020/122 2020/122- Objet : Modification de la décision n° 2020/101-SE relative à l'ouverture des classes d'études dirigées dans les écoles élémentaires de Villemomble – Année scolaire 2020/2021 (pour l'école élémentaire Saint-Exupéry : 7 classes, soit 168 élèves)*

En quoi consiste cette modification ?

**M. le MAIRE.** - Je suis tenté de vous répondre en une seule phrase puisque vous signalez des points tout à fait intéressants : je vous renvoie à l'excellent travail que je souhaite voir dans les commissions tour à tour la

Commission de la Transition Écologique pour la piste cyclable, la Commission de la Vie Économique et la Commission technique.

Sous la Vice-présidence de M. RICHARD, vous aurez l'opportunité d'aborder le sujet dès que possible, il a sa main les moyens et le calendrier.

**M. ZARLOWSKI.-** Je regarderai.

➡ Contrats

**M. CALMÉJANE.-**

|           |  |       |                                             |                                                                                |                 |
|-----------|--|-------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 2020/C078 |  | CAC93 | 98 rue Gabriel Péri<br>93201 SAINT<br>DENIS | Audit des<br>associations<br>conventionnées<br>de la commune de<br>Villemomble | 38 304,00 € TTC |
|-----------|--|-------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------|

Nous avons parlé du prestataire chargé de l'audit des associations. C'est bien, nous avons le montant.

|           |  |                 |                                                                 |                                                                                                                       |                   |
|-----------|--|-----------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 2020/C084 |  | BTP CONSULTANTS | 1 place Charles de Gaulle<br>78067 SAINT QUENTIN EN<br>YVELINES | Mission de contrôle technique<br>pour la création d'une mairie<br>annexe au rez-de-chaussée du<br>Château Seigneurial | 2 400,00 €<br>TTC |
|-----------|--|-----------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|

Si j'ai bien compris, on a engagé des frais mais tout s'est arrêté ou on continue l'étude ? Ce n'est qu'une mission de contrôle technique mais d'autres missions vont-elles s'ajouter, maîtrise d'œuvre, chantiers ? Vous nous aviez dit que c'était relativement compliqué du fait de la structure du bâtiment, son classement d'un certain nombre de pièces.

|           |  |                                               |                                       |                                                                                                                   |                 |
|-----------|--|-----------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 2020/C097 |  | Forum Français<br>pour la Sécurité<br>Urbaine | 10 rue des Montiboefus<br>75020 PARIS | Formation élu intitulée<br>« Sécurité, prévention de la<br>délinquance et tranquillité<br>publique », pour un élu | 800,00 €<br>TTC |
|-----------|--|-----------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|

Pourquoi sommes-nous passés hors organismes agréés, à moins que celui-là le soit, concernant cette formation ? Qui cela concerne-t-il ?

**M. le MAIRE.-** Forcément, c'est un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur. Dès lors, il n'y a pas de sujet. Vous voyez des noms nouveaux mais d'autres opérateurs peuvent exercer la formation au bénéfice des élus.

Concernant la mairie de proximité, nous statuerons.

Je peux répondre un peu de la même façon vis-à-vis du cabinet Michaël Page, oui nous nous adjoignons des professionnels pour nous accompagner et prendre des bonnes décisions, trouver les bonnes personnes parmi nos collaborateurs.

Je vous rassure, monsieur MINETTO, il y a effectivement une obligation de résultat.

**M. CALMÉJANE.-** Qui la formation concernait-elle ?

**M. le MAIRE.-** L'élu prévention de la délinquance.

**M. MINETTO.-** Parlerons-nous de l'emplacement de la mairie annexe en Commission ou aurez-vous décidé avant ?

**M. le MAIRE.-** Pourquoi pas ? Et vous verrez toute la justesse du diagnostic quant à proposer un service de proximité en centralité à nos concitoyens, notamment dans ce contexte. Il est vrai que le temps file mais les conséquences socio-économiques de ce que nous vivons en ce moment vont durer encore un certain temps, et je crois que la mairie de proximité reste utile.

Le travail des commissaires sera parfaitement utile, ainsi que la prise en compte du sujet. Je pense que nous prendrons les meilleures décisions.

**M. MINETTO.-** La vraie question est de savoir si c'est au château que cela doit être installé ou non. Il faudrait que nous en discutions avant que vous en discutiez.

**M. le MAIRE.-** Disons que c'est une solution qui s'éloigne non loin du château.

### 👉 Vœu

**M. MINETTO.-** « Vœu un euro pour les restos ».

Considérant la hausse de la précarité engendrée chez nos concitoyens par les conséquences de la situation sanitaire de la Covid-19,

Considérant l'augmentation des bénéficiaires et du recours aux distributions alimentaires des Villemomblois,

Considérant que le soutien municipal et l'augmentation de la subvention municipale aux associations caritatives villemombloises telle que Villemomble Partage concourent partiellement à la demande croissante,

Considérant que, si les bénévoles de ces mêmes associations caritatives doivent être salués pour leur engagement sans faille, ils ne peuvent pas aller au-delà de leurs forces vives, de leurs locaux et répondre à l'ensemble des besoins (entre 15 et 25 % d'augmentation des besoins),

Considérant qu'alors les Villemomblois n'ont pas d'autres choix que de recourir aux « RESTOS DU CŒUR des villes voisines » qui en sont dotés comme Rosny-sous-Bois, Bondy, qui bénéficient des moyens logistiques nationaux,

Considérant qu'il convient alors de soutenir financièrement et particulièrement cette année les RESTOS DU CŒUR pour remplir leur fonction dans le semestre de crise qui s'annonce,

Considérant que tous les Villemomblois par le biais de leur ville pourraient participer à cette solidarité nationale,

Considérant que cette subvention exceptionnelle à une association nationale présente un caractère d'intérêt local caractérisé,

Considérant que nous pourrions inciter toutes les communes de notre territoire à cet élan municipal villemomblois exceptionnel pour une 36<sup>ème</sup> campagne des RESTOS DU CŒUR exceptionnelle également,

Le Conseil municipal de Villemomble émet le vœu de concourir au financement départemental des RESTOS DU CŒUR à raison d'une subvention exceptionnelle d'un euro par habitant, soit environ 30 000 euros.

**M. le MAIRE.-** Y a-t-il des interventions concernant ce vœu qui nous est proposé ? Je n'en vois pas. Dans ces conditions, je vous donne mon sentiment, je pense que c'est celui de la majorité municipale.

Nous avons un acteur local qui s'appelle Villemomble Partage. Ces dernières semaines, j'ai eu l'occasion de recevoir son Bureau, de me rendre sur place un mercredi après-midi pour voir son fonctionnement, sachant qu'ils avaient des demandes d'une facilité d'exécution déconcertante, c'est-à-dire tout simplement abriter des gens quand il pleut.

En effet, la Ville met à disposition un pavillon, utilisé plus que de raison pour y recevoir les denrées, faire la ventilation et la distribution chaque mercredi après-midi. Nous subventionnons Villemomble Partage afin d'aider les 150 à 170 familles qui bénéficient de son action.

Je salue ce qui n'est pas quantifiable, c'est-à-dire le rôle des bénévoles. Nous ne le dirons jamais assez : dans notre pays - je sais qu'ici il y a beaucoup de bénévoles dans différentes structures associatives - le poids énorme de PIB, si on savait le déterminer, du bénévolat en France. Certains économistes s'y sont frottés mais je pense que c'est incommensurable.

Vous nous proposez d'apporter une subvention à une très grande association, les Restos du cœur, qui sont véritablement utiles désormais pour le pays. Elle est rentrée dans notre patrimoine quelque part. Sauf que nous n'avons pas de site des Restos du cœur sur notre commune. Il y a eu par le passé de longs débats sur l'inexistence des Restos du cœur mais quelque part, au motif que nous avons Villemomble Partage, association plus ancienne

que les Restos du cœur, on a toujours considéré qu'il fallait favoriser notre association locale, fondée par des Villemomblois pour des Villemomblois, excusez cet esprit village.

Le fait que vous proposiez au travers de ce vœu un montant rend délicat d'aller dans ce sens.

Nous avons eu ce débat au sein de la majorité en disant que l'association des Restos du cœur doit recevoir notre soutien. Qu'il soit à hauteur de 30 000 €, qu'il soit par une subvention, je ne paraphraserai pas les propos de M. CALMÉJANE en disant qu'il y a des trésors de guerre de plusieurs millions d'euros, ce serait hors de propos, au contraire, je vous propose de retirer ce vœu à ce moment de notre débat en prenant solennellement l'engagement d'être dans l'ouverture, et pourquoi pas ensemble aller voir les responsables des Restos du cœur, notamment aux Pavillons-sous-Bois, ils emploient un pavillon de gare, Neuilly-sur-Marne qui a un site non loin de la patinoire, Rosny-sous-Bois... L'avantage est que je m'entends particulièrement bien avec mes collègues maires des communes que je viens de citer.

Je vous propose de ne pas aborder ce vœu. Je n'ai pas envie de le voter parce qu'il fixe un montant de 30 000 €. Je n'ai pas envie de le retirer, car je suis attentif à vos arguments.

Je vous propose de ne pas le voter parce que, après, je ne voudrais pas que l'anathème soit lancé disant que la majorité ne veut pas soutenir les Resto du cœur car ce n'est vraiment pas notre état d'esprit. En revanche, le fait que vous fixiez et imposiez un peu les choses pourrait être gênant alors que nous sommes plutôt de bonne composition.

Dès le début d'année prochaine, nous allons voir les représentants des Resto du cœur, comme je l'ai fait avec Éric MALLET et je l'en remercie, nous avons essayé de voir des choses un peu structurelles qui pourraient véritablement aider Villemomble Partage. Plus qu'une tente, nous leur avons mis à disposition dès la semaine suivante de réaliser un auvent sur le pavillon et voir si ce pavillon est la meilleure solution à terme. C'est concrètement l'œuvre sociale que nous devons porter.

C'est moi qui nous fais prendre du temps, pardonnez-moi mais je propose de retirer le vœu, de le travailler ensemble et d'allouer sans doute une subvention sous la conduite de notre élu aux finances afin que nous puissions l'intégrer à notre budget.

**Mme POCHON.-** Les Resto du cœur des alentours reçoivent des Villemomblois.

**M. le MAIRE.-** Sans aucun doute.

**Mme POCHON.-** Il y a toujours eu un refus d'installation des Restos du cœur. Il n'est pas question d'opposer à Villemomble Partage, je crois que nous connaissons tous les locaux, je les ai moi-même financés quand j'étais députée par des subventions à Villemomble partage pour des frigidaires ou autres besoins pour leurs denrées.

Après, ils ont leur limite. C'est une petite association, ce sont des gens qui ne rajeunissent pas. Les Restos du cœur sont un mouvement plus national avec une organisation qui permet de saisir énormément de gens, très régulièrement, plusieurs fois par semaine avec des choses très régulières et non pas disparates qui ne relèvent pas seulement de la collecte alimentaire.

Ce petit mouvement « 1 € pour les Restos », il y a des initiatives de Villes. Des petites communes de 500 habitants ont donné 500 €, d'autres de 3 000 habitants ont donné 3 000 €. Effectivement, comptant 30 000 habitants, cela paraît être une somme importante. Il n'empêche que cela ne représente toujours que 1 € par habitant.

C'était aussi le sens de participer à quelque chose de plus collectif. Dans la ville, il y avait des distributions alimentaires pendant le Covid-19 que l'on ne voit plus. La nécessité est là. Je sais que les Restos du cœur sont submergés de gens, l'augmentation est énorme et il y aura besoin de passer l'hiver, donc de moyens supplémentaires.

Au-delà même d'une subvention, à terme, y compris en travaillant avec Villemomble Partage parce que les gens ne sont pas très jeunes, peut-être une antenne des Restos du cœur serait-elle nécessaire dans la Ville. Cela nécessite des locaux particuliers.

C'est notre proposition. Peu importe ce que vous avez envie de faire.

**M. MINETTO.-** Nous souhaiterions le mettre aux voix, cela ne vous empêche pas de ne pas le voter et de vous abstenir. Il ne s'agit pas de jeter l'anathème. Si nous avons fait ce vœu et si nous l'avons envoyé suffisamment en avance, j'en ai d'ailleurs parlé lorsque nous nous sommes rencontrés, c'est que, pour nous, cela présente un vrai intérêt pour les Villemomblois et les gens alentour.

**M. le MAIRE.-** Peut-être que le troisième groupe politique veut-il s'exprimer ?

Nous sommes à peu près dans le même état d'esprit mais je ne souhaite pas que ce vœu soit mis aux voix. En tout cas, s'il doit l'être sous mon autorité, le groupe *Réussir Villemomble ensemble* ne prendra pas part au vote. Cela ne veut pas dire que nous refusons cet acte de principe, bien au contraire, je prends date pour que nous puissions le reprendre.

**M. MINETTO.-** Nous l'avons envoyé suffisamment à l'avance pour avoir le temps d'en discuter, y compris de la somme. Il n'y a pas eu de contre-proposition. Nous souhaitons qu'il soit présenté ce soir, vous ne participez pas au vote si vous le souhaitez. De toute manière, vous êtes la majorité. Proposez-en un autre la prochaine fois avec une somme dont nous discuterons.

**M. le MAIRE.-** Faisons ainsi.

Souhaitez-vous vous exprimer monsieur CALMÉJANE ?

**M. CALMÉJANE.-** Sur ce sujet particulièrement difficile dans notre pays depuis la pandémie mais pas seulement, il y a un vrai sujet. Il est vrai que l'aide alimentaire peut être une réponse, même si un certain nombre de dispositifs a été mis en place par le Gouvernement. Ce matin, des chiffres de l'INSEE annonçaient que, globalement, le pouvoir d'achat des Français par les dispositifs mis en place pour l'instant n'a pas trop diminué comparé au chiffre d'affaires des entreprises qui, eux, ont énormément diminué.

Il n'en reste pas moins que le problème alimentaire est un sujet important.

Je rappelle d'ailleurs que la précédente équipe municipale avait fait voter une subvention exceptionnelle à Villemomble Partage, qui lui avait permis, en dehors des réunions évoquées par monsieur le Maire, de compléter ses finances et acheter des produits qui ne sont pas donnés à l'occasion des collectes alimentaires pour les personnes qui viennent les voir. C'est un sujet.

Après, nous retrouvons des questions régulièrement posées par les groupes de Gauche dans cette Assemblée à Villemomble entre pourquoi Villemomble Partage et pas les Resto du cœur ? C'est quelque chose que j'ai connu pendant des années avec les précédentes équipes.

Ce soir, je sens bien que le Maire est dans une position difficile parce que, s'il ne prend pas part au vote et si vous gardez votre vœu, si vous votez pour, il est adopté. Cela engagera financièrement la commune. Comme le disait un vieux parlementaire, la meilleure façon d'enterrer un problème est de créer une commission. Il a essayé cet artifice.

C'est votre choix. Vous le laissez au vote. Nous nous abstenons puisque nous avons déjà travaillé avec Villemomble Partage et la précédente équipe avait permis une subvention exceptionnelle pour Villemomble Partage.

Maintenant, c'est au Maire de faire son choix : voter contre ou ne pas prendre part au vote, sachant que dans ce dernier cas les votes du groupe RGE suffiront pour que le vœu soit adopté.

**M. MINETTO.-** Nous retirons le vœu. Nous le représenterons la prochaine fois et, si vous le voulez bien, nous en discuterons avant. J'ose espérer que notre démarche sera appréciée.

**M. le MAIRE.-** Merci infiniment monsieur MINETTO.

Sur ces excellentes paroles. Je me permets de vous remercier de la bonne tenue de notre Conseil, même nous avons dépassé le trait.

J'ai des attestations dérogatoires de déplacement si vous le souhaitez si d'aventure la maréchaussée ou la police nationale nous contrôlait.

Je profite de la dernière séance de cette année 2020 si particulière pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, prenez soin de vous et de vos proches. Je vous donne rendez-vous demain pour le marché de Noël qui s'ouvre à partir de 17 heures et à la plantation de l'arbre de la laïcité lors du marché Outrebon et sa piétonnisation qui se déroulera dimanche 20 décembre à 10 heures.

En attendant, je vous souhaite un bon retour.

*(La séance est levée à 21 h 26.)*

~~~~~

Le Secrétaire de séance,

Lahoussaine BIYOUKAR